

VILLE DE
châteaurenard
DE PROVENCE



RAPPORT D'ORIENTATION
BUDGETAIRE 2025

SOMMAIRE

Partie I – LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET NATIONAL -
page 4

Partie II – SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE - page 13

Partie III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE –
page 23

Partie IV- CONCLUSION – page 40

Partie V – ANNEXES – page 41

Ce débat est prévu par l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Dans les communes de 3500 habitants et plus, le Maire présente au Conseil Municipal dans un délai de 10 semaines précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés et la gestion de la structure de la dette.

La présentation de ce rapport d'orientation budgétaire et le débat qu'il doit susciter constituent une étape essentielle de la procédure budgétaire de la collectivité. Il participe à l'information des élus et favorise la démocratie participative de l'assemblée délibérante en facilitant les discussions sur les priorités et les évolutions de la situation financière de la collectivité préalablement au vote du budget primitif.

Ce rapport donne lieu à un débat au sein du Conseil Municipal ; il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

PARTIE I. LE CONTEXTE ECONOMIQUE MONDIAL ET NATIONAL

1.1. La conjoncture mondiale : reprise progressive et défis persistants

L'année 2024 s'annonce comme une période de reprise modérée dans un contexte encore marqué par des incertitudes économiques et géopolitiques.

En effet, si l'ensemble des économistes prévoyait un ralentissement de la croissance mondiale à 3 % pour 2024, en deçà de la moyenne historique 2000-2019 de 3,8 %, les dernières prévisions de l'OCDE (octobre 2024) constatent un taux un peu plus élevé, autour de 3,2% en 2024 et de 3,3% en 2025.

Ces signes témoignent d'une reprise d'activité « stable mais lente », avec une résorption partielle des tensions sur les prix de l'énergie mais aussi la persistance des pressions inflationnistes, conduisant les banques centrales à maintenir les taux directeurs nettement plus élevés qu'avant la pandémie. Ainsi, les effets des politiques monétaires restrictives menées, dans de nombreux pays, continuent de peser sur l'activité économique.

En outre, le haut niveau des ratios d'endettement public souligne la nécessité, pour les décideurs politiques, de prendre des mesures décisives afin de reconstituer des marges de manœuvre budgétaires essentielles pour réagir face aux futurs chocs et tensions sur les dépenses, liées notamment au vieillissement démographique et à l'importance d'investir dans la double transformation numérique et climatique.

La politique budgétaire doit viser en priorité à contenir la hausse des dépenses et à optimiser les recettes, en les inscrivant dans des trajectoires d'ajustement à moyen terme crédibles, de façon à garantir une stabilisation de l'endettement.

L'OCDE, pour améliorer les perspectives de croissance à moyen terme, préconise donc de relancer le rythme des réformes structurelles, notamment par des mesures susceptibles de stimuler la concurrence, en réduisant, par exemple, les obstacles réglementaires dans les secteurs de services et les industries de réseau¹.

Si la croissance reste constante à l'échelle mondiale, les dynamiques sous-jacentes révèlent d'importants changements à la fois sectoriels et régionaux.

L'Asie, en particulier la Chine, reste un moteur important de la croissance mondiale, même si le rythme de croissance du pays ralentit, passant de 5,2 % en 2023 à environ 4,7 % en 2024. Pour son rival régional, l'Inde, elle a en revanche maintenu ses prévisions inchangées à 7 % de croissance cette année et à 6,5 % en 2025.

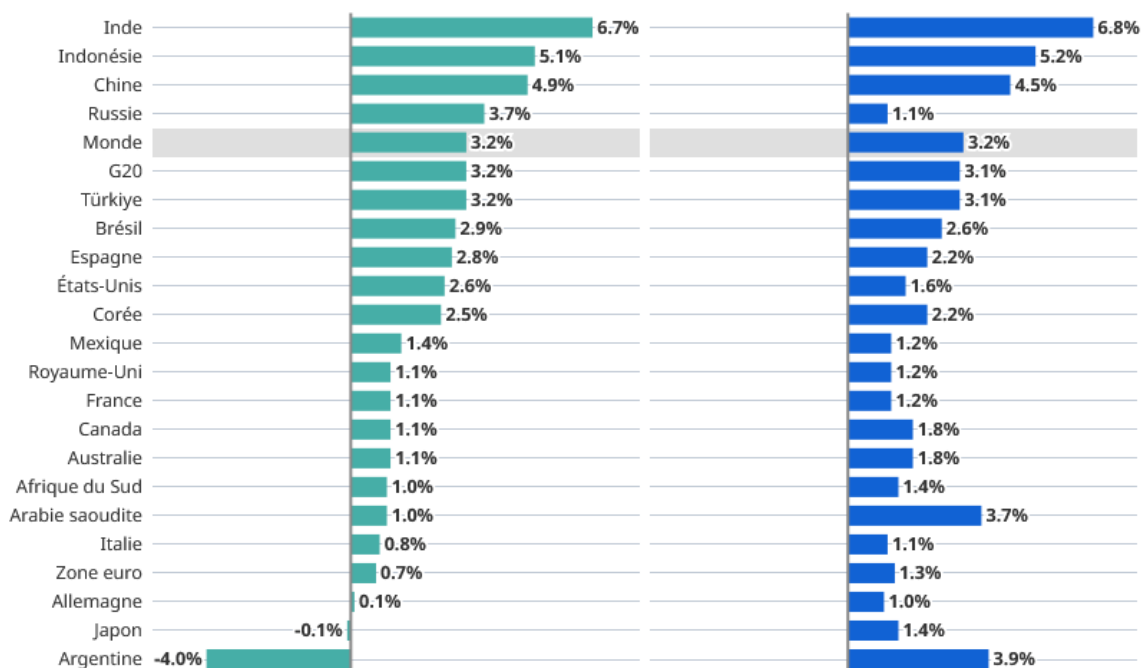
Pour l'économie américaine, le FMI a relevé de 2,6 % à 2,8 % sa prévision de croissance en 2024, principalement en raison d'une consommation plus importante que prévu, d'un marché de l'emploi solide et d'une dynamique d'investissements. Néanmoins, l'inflation persistante maintient la Réserve Fédérale dans une position prudente. Elle a conservé des taux d'intérêt élevés, visant à juguler l'inflation malgré les risques d'un ralentissement de la croissance. En 2025, l'Institution table sur une croissance du PIB des États-Unis à 2,2 % (contre 1,9 % en juillet).

¹ Propos tenus par le Secrétaire général de l'OCDE M. Mathias Cormannen octobre 2024.

Enfin, en Russie, le FMI s'attend à ce que l'économie progresse de 3,6 % en 2024, avec toutefois, une prévision de la croissance à la baisse pour 2025 de 1,5 % à 1,3 %, compte tenu des signes d'aggravation des problèmes économiques du pays.

Projections des taux de croissance du PIB réel pour 2024 et 2025

Glissement annuel en %



Source : Perspectives économiques de l'OCDE, Rapport intermédiaire, Septembre 2024

1.2. Le contexte économique européen : politiques monétaires et perspectives de croissance

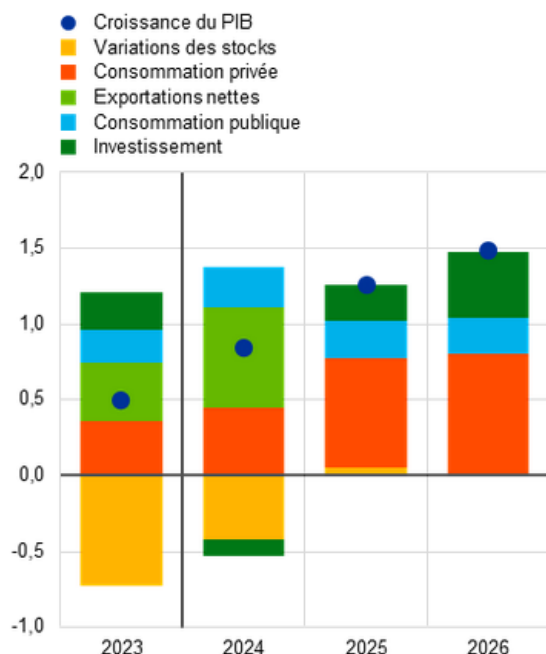
L'Europe continue de se stabiliser après une année marquée par une croissance atone et des ajustements monétaires conséquents.

La Banque Centrale Européenne (BCE) a relevé ses taux d'intérêt à environ 4 %, jusqu'en juin 2024, leur niveau le plus élevé en plus de dix ans, afin de contenir l'inflation. Ce resserrement monétaire a entraîné un ralentissement de l'investissement, en particulier dans le secteur privé, et une contraction de la consommation des ménages, affectée par la hausse des coûts de l'énergie et des biens de consommation. Face à cette situation, la BCE a amorcé une baisse de ses taux directeurs, confirmée en septembre 2024.

Dans l'ensemble, la croissance annuelle moyenne du PIB de l'UE devrait s'établir à 1,0 % et 0,8 % dans la zone euro en 2024, avant d'atteindre 1,3 % en 2025 et 1,5 % en 2026.

(variations annuelles en pourcentage, contributions en points de pourcentage)

Croissance du PIB en volume de la zone euro – ventilation des principales composantes de la dépense



Les défis posés par la transition énergétique, accélérés par la crise russo-ukrainienne, continuent d'influencer l'économie. La diversification des sources d'énergie et la réduction de la dépendance aux hydrocarbures russes représentent des progrès significatifs, mais la transition vers des énergies plus durables implique des coûts élevés qui pèsent sur les ménages et les entreprises.

L'inflation dans l'UE devrait se stabiliser à hauteur de 2,7 % en 2024, puis de 2,2 % en 2025. Une certaine volatilité des prix de l'énergie est aussi attendue au premier semestre 2025 compte tenu des anticipations des marchés concernant les prix des matières premières énergétiques et les prix de gros, ainsi que des mesures budgétaires prévues pour faire face au changement climatique.

La consommation privée, malgré sa faiblesse récente, devrait encore être le principal moteur de la croissance à moyen terme, soutenue par la forte progression de la rémunération du travail, et le ralentissement de l'inflation. L'augmentation des dépenses des ménages devrait se renforcer et passer d'un taux annuel d'environ 0,8 % en 2023-2024 à environ 1,5 % en 2025-2026, soit un niveau nettement supérieur à la moyenne de 1,2 % d'avant la pandémie.

Le taux de chômage devrait s'établir en moyenne, à 6,5 % en 2024 et rester globalement inchangé en 2025. Il est légèrement révisé à la hausse, de 0,2 %, pour 2026, en partie en raison d'une croissance de l'emploi moins forte et des perspectives de croissance légèrement plus faibles.

Au sein de la zone euro, l'Allemagne devrait enregistrer une croissance nulle en 2024, après avoir connu une légère récession en 2023. L'an prochain, Berlin devrait renouer avec une croissance limitée à 0,8 % d'après le Fond Monétaire International (FMI).

À l'inverse, l'économie française reste stable, avec une croissance attendue à 1,1 % en 2024 et en 2025 (comme en 2023).

Pour le Royaume-Uni, l'organisation prévoit une hausse du PIB de 1,1 % en 2024 (contre 0,7 % auparavant). En 2025, il est attendu que le PIB britannique augmente de 1,5 %.

Toutefois, certains défis subsistent.

Les marchés de capitaux restent sous l'emprise des banques centrales occidentales, prévoyant sûrement de poursuivre un cycle de réduction des taux d'intérêt, ce qui entraînerait une baisse des rendements des obligations d'État à long terme. Les investissements plus risqués s'en trouveraient confortés, les écarts de rendement des obligations d'État en Europe méridionale se réduisant encore.

De plus, par exemple, la croissance des investissements pourrait ralentir étant donné que moins de logements neufs seraient construits, ce qui aura des répercussions sur plusieurs secteurs. En conséquence, les taux d'intérêt pourraient diminuer plus lentement que prévu.

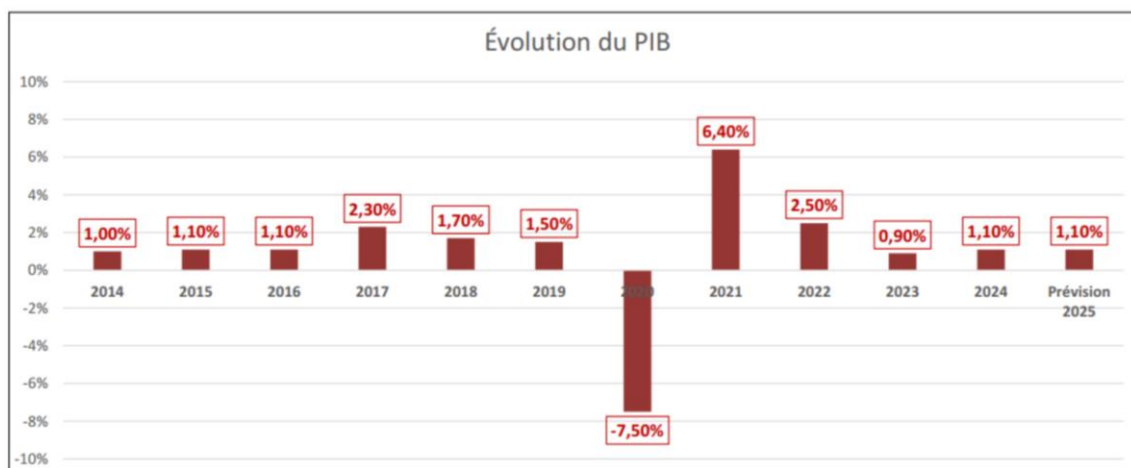
L'austérité est toujours présente. L'assainissement budgétaire à venir représentera un frein à la croissance du PIB d'environ - 0,3 % en moyenne jusqu'en 2027, tant aux États-Unis qu'en Europe. Des hausses d'impôts, principalement pour les entreprises, sont plus probables que des réductions de dépenses. De plus, le resserrement quantitatif transfèrera plus de 3 % de dette/PIB par an aux investisseurs en Europe.

Enfin, les tensions géopolitiques font peser des risques sur les prévisions 2025-2026. Une montée potentielle du protectionnisme américain par le nouveau Président des États-Unis - Donald Trump - constitue le risque le plus important, de même que les conflits en cours en Russie-Ukraine et au Moyen-Orient, sans oublier les tensions en mer de Chine méridionale et avec Taïwan.

1.3. État de l'économie française : croissance faible et ajustements fiscaux

A. Le contexte économique et financier national en 2024

L'année 2024 a été marquée par une conjoncture économique complexe. Après une période de relance post-COVID, la croissance de la France s'est stabilisée autour de 1 % du PIB, bien en deçà des 1,4 % initialement prévus.

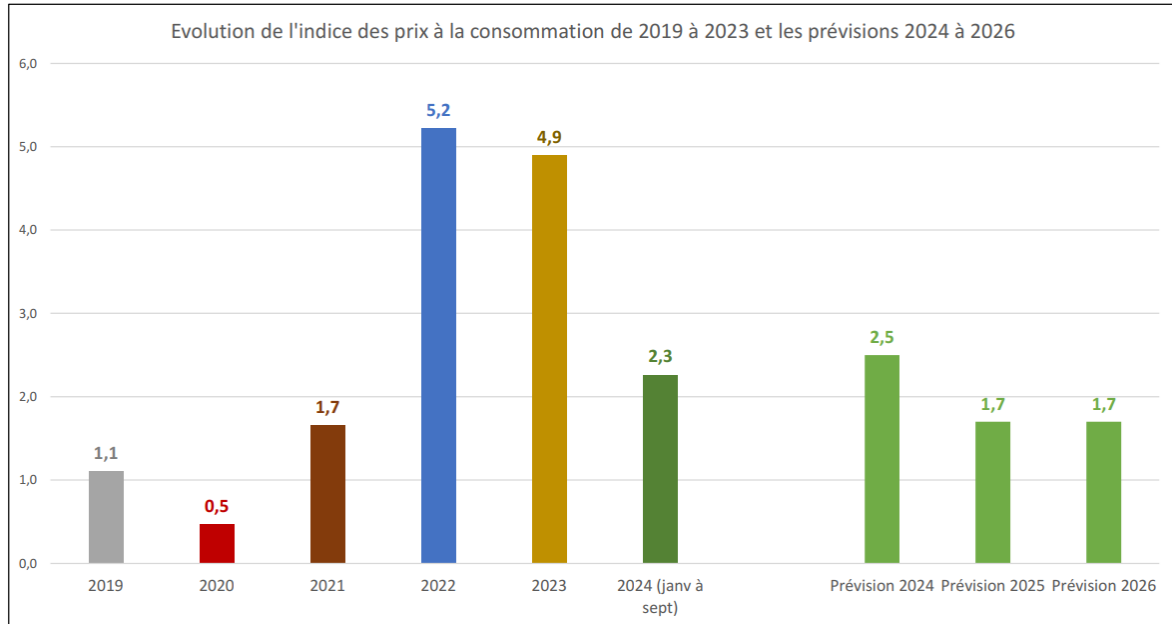


- La prévision de croissance pour 2024 proposée initialement (PLF 2024) par le gouvernement était de 1,4%. Elle est aujourd'hui estimée par ce dernier à 1,10 %. Les prévisions de croissance présentées au PLF 2025 pour 2024 et 2025 sont identiques aux prévisions des institutions suivantes : Banque de France, de l'OCDE et de l'INSEE.
- La prévision de 2025 (+1,1%) ne prend pas en considération les mesures restrictives (hausse des prélèvements et baisse des dépenses publiques)

Cette dynamique a été influencée par plusieurs facteurs, notamment un ralentissement général de l'économie européenne, des incertitudes géopolitiques et une inflation persistante qui, bien qu'en baisse, reste supérieure aux cibles visées.

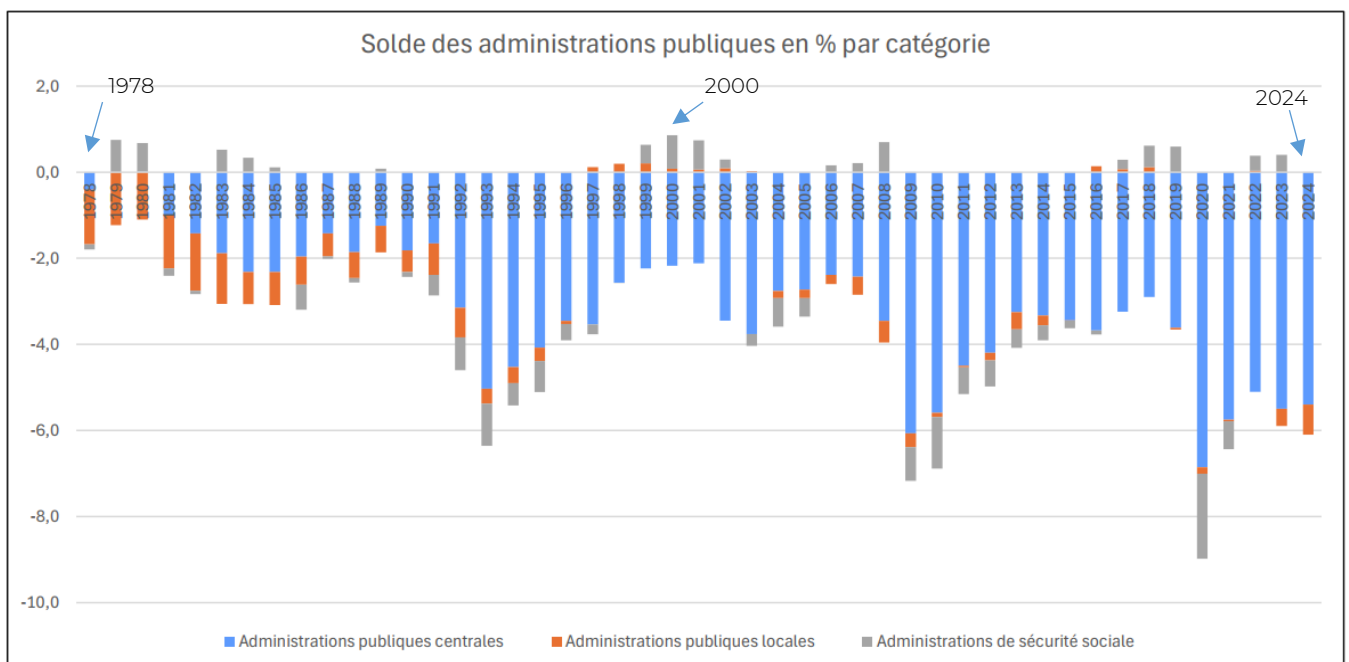
En 2024, l'inflation a ralenti pour atteindre environ 2,5 % après des pics autour des 2% en 2022 et 2023, mais cette réduction reste encore insuffisante pour soulager durablement le pouvoir d'achat des ménages.

LES PREVISIONS D'INFLATION



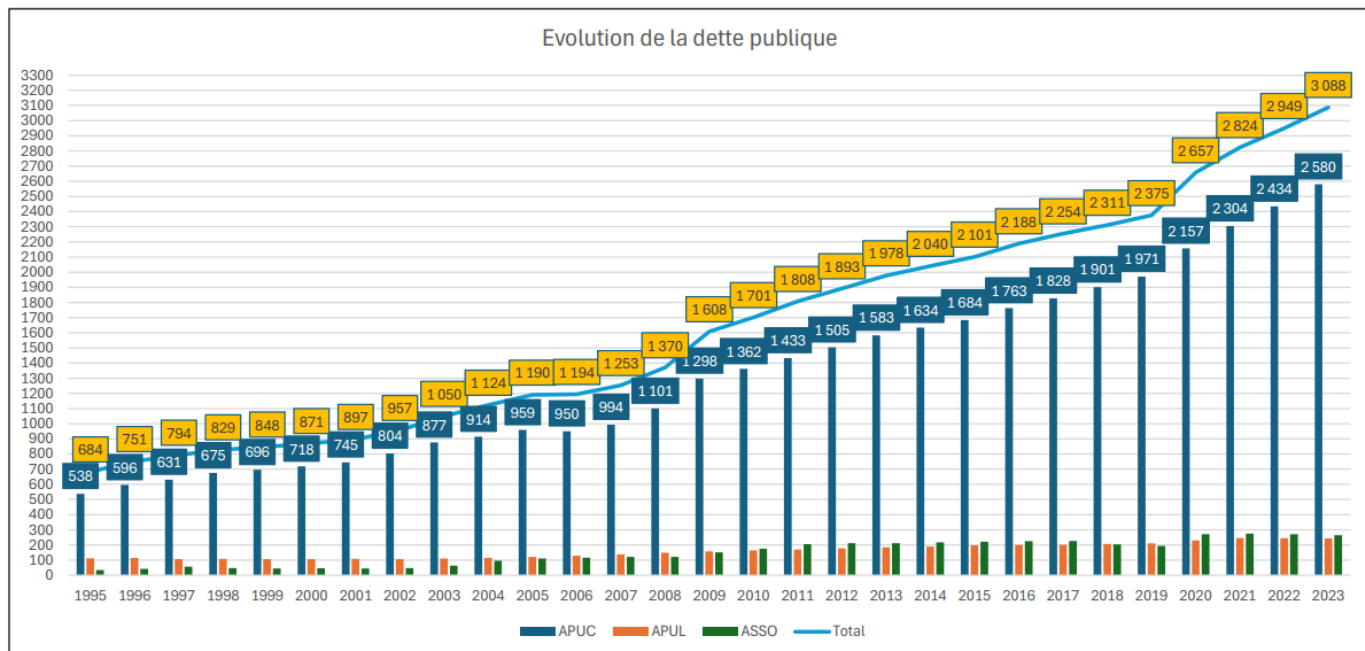
La gestion budgétaire de l'État en 2024 s'est donc appuyée sur des mesures temporaires pour compenser la perte de pouvoir d'achat. Le déficit public de l'année est estimé à 4,9 % du PIB, ce qui, bien qu'en réduction par rapport aux niveaux des années précédentes, reste au-dessus des critères de convergence européens.

HISTORIQUE DU DEFICIT PUBLIC EN % PAR CATEGORIES



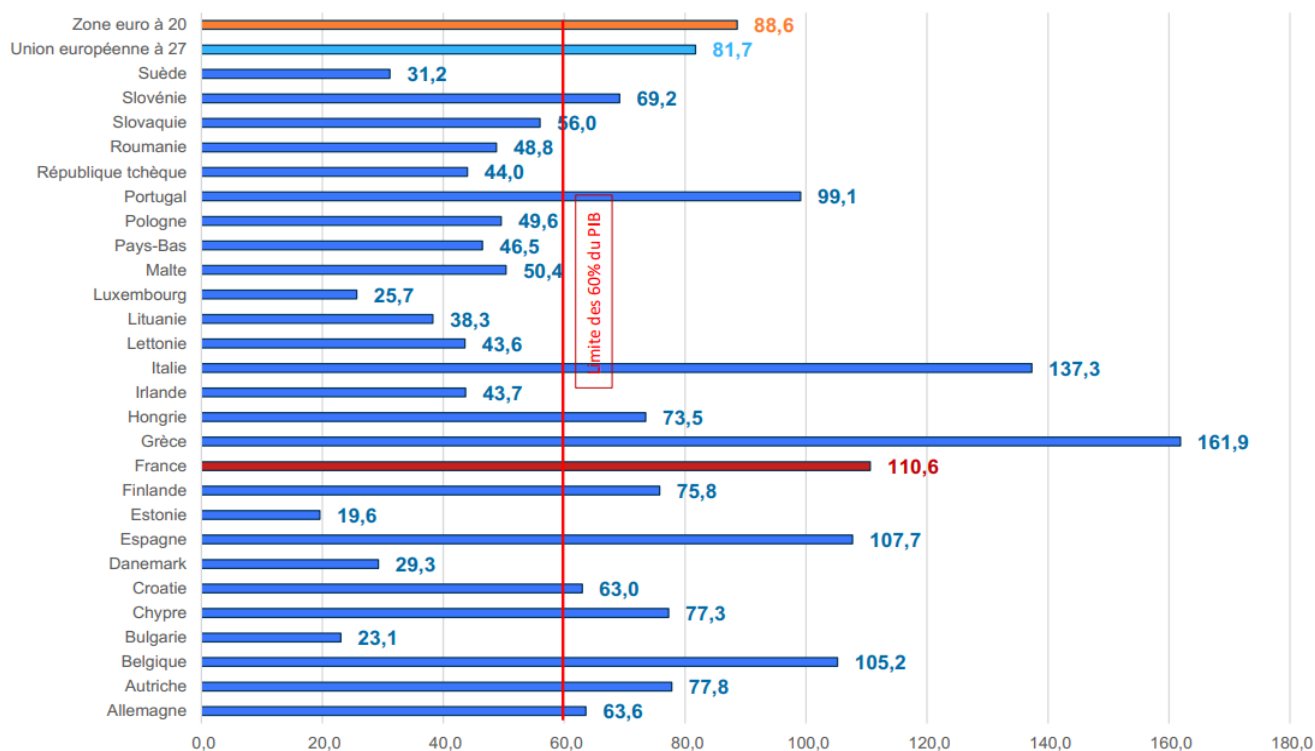
Ce déficit a entraîné une hausse de l'endettement public, qui approche désormais les 115 % du PIB.

EVOLUTION DE LA DETTE PUBLIQUE



DETTE COMPARÉE UNION EUROPEENNE

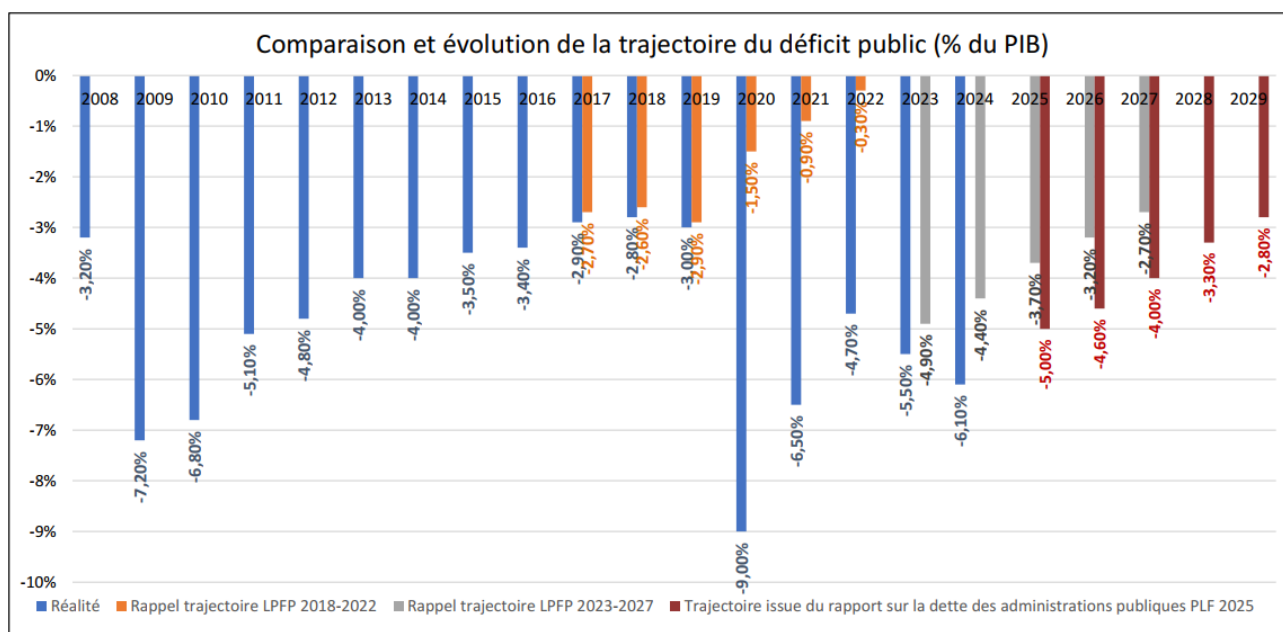
Dettes comparées de l'Union Européenne 2023



B. Le projet de loi de finances pour 2025 : redressement des comptes publics et réduction des dépenses

Le Projet de Loi de Finances (PLF) pour 2025, présenté au Conseil des ministres en octobre 2024, fixe des objectifs ambitieux pour le redressement des finances publiques. Face à une situation budgétaire tendue, le gouvernement a annoncé des mesures pour limiter le déficit public à 5 % du PIB dès 2025, visant un retour sous les 3 % d'ici 2029.

LA TRAJECTOIRE DU DÉFICIT PUBLIC



Le déficit public est estimé à -6,1% du PIB en 2024. La nouvelle trajectoire ambitieuse de parvenir à un objectif de -2,8 % du PIB à l'horizon 2029.

Ce redressement budgétaire s'appuie sur une double approche : une maîtrise rigoureuse des dépenses et une augmentation ciblée des recettes fiscales.

Le PLF 2025 prévoit ainsi une réduction des dépenses publiques de 60 milliards d'euros, dont environ 40 milliards proviendront d'une rationalisation des dépenses de l'État. Les économies s'appuient sur des réformes structurelles, comme le regroupement d'organismes ayant des missions similaires et la réduction des effectifs dans certains ministères par des mutualisations.

Des économies sont également prévues pour les collectivités territoriales, à hauteur de 5 milliards d'euros.

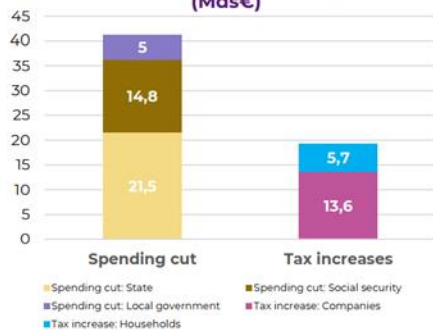
C. Les priorités fiscales et réformes prévues en 2025

Sur le volet des recettes, le gouvernement prévoit une augmentation temporaire des contributions fiscales pour les grandes entreprises et les ménages aux revenus les plus élevés. Ces mesures devraient générer environ 20 milliards d'euros en recettes additionnelles, contribuant ainsi au redressement collectif des finances publiques.

Par ailleurs, le PLF 2025 prévoit une réduction progressive des niches fiscales, avec un examen minutieux de leur efficacité. Ces ajustements concernent notamment certaines exonérations fiscales pour les grandes entreprises et des avantages sociaux.

France: Que prévoit le PLF 2025 ?

2/3 de l'effort de réduction des dépenses et 1/3 de l'augmentation des taxes selon le gouvernement (Mds€)



Source : DBL 2025, Natixis

Réduction des dépenses (41,3 Mds €) :

- ▶ 21,5 milliards d'euros reposeront sur l'Etat
- ▶ 14,8 Md€ proviendraient d'économies sur la sécurité sociale
- ▶ 4,7 Md€ en réduisant les dépenses socio-fiscales bénéficiant aux entreprises (crédits d'impôts)
- ▶ 5 Md€ de modération des dépenses des collectivités locales

Hausses d'impôts (19,3 Md€) :

- ▶ 13,6 Md€ de prélèvements « temporaires » sur les entreprises.
- ▶ 5,7 Mds€ sur les ménages dont une partie « temporaire » sur les plus fortunés

Et ensuite ? le budget sera débattu au Parlement (21-25/10 pour la première partie du budget avec un premier vote clé le 29/10). Les débats sur la loi de finances de la sécurité sociale débuteront le 28/10 par un vote le 5/11. Le vote final du budget devrait se faire autour du 21/12.

L'examen du PLF 2025 est en cours au Parlement et suscite des débats concernant l'équilibre entre les mesures d'austérité et la nécessaire protection des services publics essentiels. Les amendements discutés visent à limiter l'impact des coupes budgétaires sur les secteurs de la santé et de l'éducation, bien que le cadre global reste celui d'une maîtrise accrue de la dépense publique pour répondre aux engagements de la France envers ses partenaires européens.

D. Et pour les collectivités territoriales ?

Le PLF pour 2025 marque une étape importante dans les relations financières entre l'État et les collectivités territoriales. Le gouvernement a annoncé plusieurs mesures destinées à renforcer la soutenabilité des finances publiques tout en incitant les collectivités à optimiser leur gestion budgétaire.

Ces orientations impliquent des impacts significatifs dans le fonctionnement et le financement des collectivités, avec un niveau de contraintes inédit et des obligations légales parfois contradictoires.

⇒ Réduction du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA)

L'une des mesures phares du PLF 2025 concerne la réduction du taux de remboursement du Fonds de Compensation pour la TVA (FCTVA), qui passera de 16,4 % à 14,85 % dès 2025. Cette décision, justifiée par le gouvernement comme une mesure d'efficacité budgétaire, entraînera une diminution des compensations perçues par les collectivités sur leurs dépenses d'investissement. Avec comme conséquences directes :

- Une pression accrue sur les budgets d'investissement locaux, obligeant les collectivités à revoir à la baisse leurs ambitions en matière de grands projets d'infrastructure.
- Une priorisation des projets financés sur fonds propres ou bénéficiant de cofinancements nationaux ou européens.
- Une augmentation du recours à l'emprunt, risquant d'alourdir l'endettement des collectivités les moins dotées en ressources fiscales.

⇒ Instauration d'un Fonds de Réserve pour les Collectivités

Le PLF 2025 prévoit également la création d'un Fonds de Réserve pour les Collectivités (FRC), doté initialement de 1,5 milliard d'euros. Ce fonds, présenté comme un mécanisme de soutien ciblé, sera destiné à accompagner les collectivités les plus fragilisées financièrement,

notamment celles confrontées à des déficits structurels importants ou à des événements exceptionnels (catastrophes naturelles, crises économiques locales).

Modalités et limites identifiées :

- Les critères d'éligibilité au FRC restent stricts, privilégiant les collectivités démontrant une gestion rigoureuse et ayant épuisé les alternatives de financement.
- Les grandes métropoles et collectivités aisées fiscalement ne seront pas éligibles à ce fonds, ce qui risque d'aggraver les disparités territoriales.
- Bien que salué par certains élus locaux, ce dispositif est perçu comme insuffisant pour compenser les pertes liées à la baisse du FCTVA.

⇒ Contribution des collectivités à l'effort de maîtrise des dépenses publiques

Le gouvernement poursuit la trajectoire engagée lors des précédentes revues de dépenses publiques en demandant aux collectivités territoriales une contribution supplémentaire à l'effort national de réduction des déficits. Cet objectif se traduit par :

- Une stabilisation des dotations globales de fonctionnement (DGF) en valeur absolue, ce qui, si l'on tient compte de l'inflation, correspond à une baisse effective.
- Un plafonnement des dépenses de fonctionnement, notamment pour les collectivités ayant une dynamique fiscale favorable ou un taux d'épargne brute supérieur à la moyenne nationale.

Les associations d'élus, telles que l'AMF (Association des Maires de France) et l'ADF (Assemblée des Départements de France), ont exprimé leurs inquiétudes quant à ces mesures, qui limitent leur capacité à répondre aux besoins croissants des populations en matière de services publics locaux.

⇒ Évolutions fiscales et incertitudes pour 2025

Le PLF 2025 propose une réflexion sur la fiscalité locale, avec deux axes majeurs :

- L'instauration d'une taxe additionnelle temporaire sur les surfaces commerciales et industrielles pour les entreprises, destinée à abonder le FRC.
- La suppression progressive des taxes spéciales d'équipement, remplacées par des mécanismes de financement régionaux ou intercommunaux. Cette réforme suscite des interrogations sur la pérennité des investissements liés à l'aménagement du territoire.

Ce contexte national montre une volonté claire de retour à l'équilibre budgétaire, mais au prix d'un resserrement des finances publiques qui impactera les marges de manœuvre des collectivités locales. La continuité des services publics et l'investissement local devront donc être réfléchis avec une attention accrue à l'optimisation et à l'innovation dans la gestion des ressources.

Les précédentes lois de programmation des finances publiques n'ont jamais atteint leurs objectifs de réduction du déficit du pays, la question se pose avec ce nouveau tour de vis budgétaire.

En effet, la LPFP 2023-2027 promulguée fin 2023 constitue, selon le Haut Conseil des Finances Publiques, une référence déjà dépassée du fait de la forte dégradation des finances publiques constatée en 2023 et en 2024. La soutenabilité à moyen terme des finances publiques françaises appelle, selon le Haut Conseil, « à une vigilance accrue et des efforts immédiats et soutenus sur la durée, la France doit impérativement respecter la trajectoire du plan budgétaire et structurel à moyen terme pour garder le contrôle de ses finances publiques, maîtriser son endettement, tout en finançant les investissements prioritaires et en veillant à ne pas trop affecter son potentiel de croissance ».

PARTIE II – SITUATION FINANCIERE DE LA COMMUNE

L'estimation de la réalisation 2024

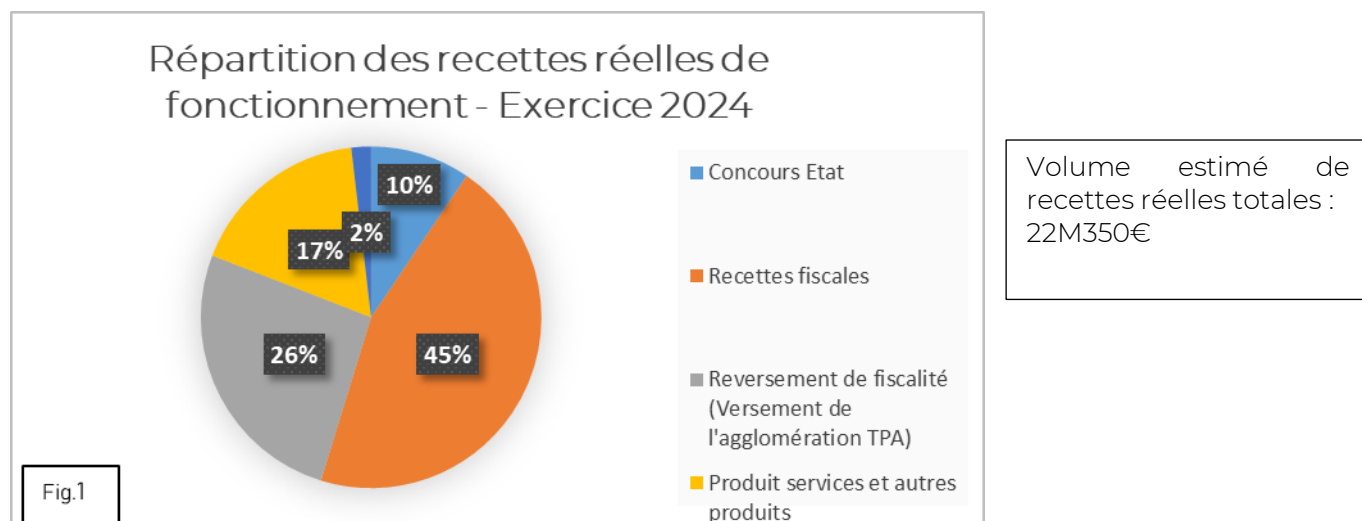
La réalisation budgétaire 2024 n'est pas clôturée, à l'heure du débat d'orientation budgétaire, aussi, son estimation est faite par anticipation et son analyse portera sur les volumes financiers estimés. Ces derniers sont amenés à évoluer avant la clôture définitive en prévision du vote du Budget Primitif 2025.

Le volume global de dépenses prévisionnel (toutes sections confondues) est estimé 32M€ pour un volume de recettes prévisionnel de 34M€.

Le résultat global prévisionnel représenterait un excédent de plus de 2 M€.

A. La section de fonctionnement

L'année 2024 a été, cette année encore, impactée par l'inflation. Dans la continuité des efforts de gestion amorcés lors des derniers exercices budgétaires, les collectivités ont dû maintenir leurs efforts pour stabiliser leur fonctionnement, comme le démontrent les graphiques ci-après.



Les recettes réelles de fonctionnement évoluent en 2024 à la hausse.

Cette dernière s'explique d'une part, par la dynamique de la fiscalité. La majoration du coefficient d'actualisation de la taxe foncière à 3.2%, votée dans la loi de finances en 2024, ainsi que la dynamique des bases, ont généré une hausse du produit fiscal de 6% par rapport au BP 2024.

L'agglomération Terre de Provence a renforcé sa participation auprès des communes membres, en notifiant à la Commune, une dotation de solidarité, en hausse de 50% par rapport au BP (+680K€) et un maintien de l'attribution de compensation.

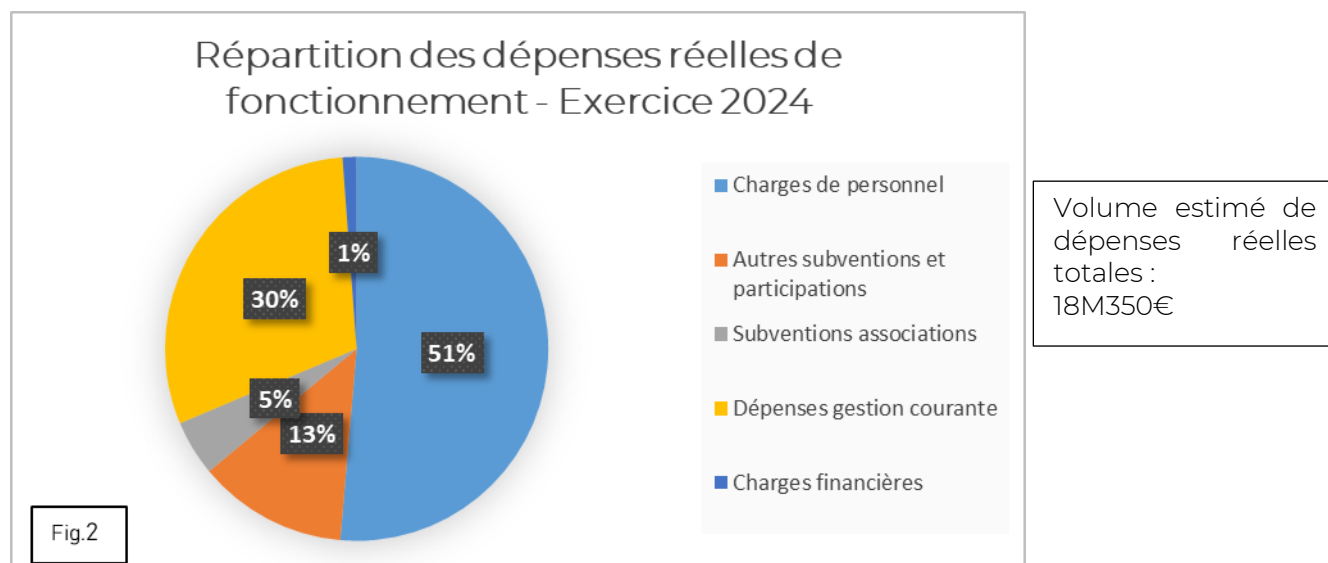
Lors de la dissolution du syndicat intercommunal de Villargelle, il a été décidé une répartition

du bilan, à 50% entre les deux communes, que sont Noves et Châteaurenard, portant la soulte versée à la Commune à 495 216.67€.

Par ailleurs, il est intéressant d'observer que la baisse des droits de mutation connus en 2023 s'est stabilisée en 2024 avec une prévision de recettes autour de 600K€.

Enfin, les dotations d'Etat ont été notifiées en hausse sur 2024, pour la Commune, sur la partie forfaitaire ainsi que sur la part de solidarité urbaine (2 165K€).

En parallèle, les dépenses de fonctionnement ont connu une évolution contenue, au regard du contexte national et de l'inflation.



Le poste des dépenses de personnel représente 51% des dépenses réelles de fonctionnement, avec une hausse de la masse salariale de 0.68% inférieure au glissement vieillesse technicité (GVT) habituel de 1%. Il est important de souligner que cette dernière tient compte des deux tours d'élections organisés suite à la dissolution de l'assemblée nationale et de l'augmentation du SMIC.

Le soutien financier auprès des associations et autres partenaires institutionnels a augmenté, du fait de la revalorisation du forfait versé à l'OGEC. Cette revalorisation a tenu compte, entre autres, de l'inflation cumulée ces dernières années.

Au titre de l'année 2024, le CCAS a bénéficié d'un soutien financier de la part de la commune de 778 167 € auquel se sont ajoutés 32 500 € liés à la réservation de berceaux soit un total de 810 667 €. Cette somme a permis au CCAS de poursuivre ses missions auprès des personnes âgées, des tout-petits et des administrés en difficulté sociale.

En outre, la Commune a attribué une aide financière à l'Espace de Vie Sociale, porté par Familles Rurales, pour l'animation et la création de liens sociaux pour les habitants du quartier Roquecoquille (35K€).

Enfin les participations aux budgets annexes de la Ville ont été maintenues.

Concernant les principaux postes de dépenses de gestion courante, leur évolution est essentiellement liée à l'application de la pénalité de la LOI SRU (Solidarité et Renouvellement Urbain) qui, cette année, s'est élevée à 280K€ dépenses déductibles incluses.

Parmi les évolutions en hausse, l'on peut citer les frais de transports collectifs qui ont fortement augmentés, suite au renouvellement du marché, le développement de l'offre d'accueil de loisirs a été, conformément aux priorités municipales définies, constatée en année pleine. La qualité du service rendu et les retours des familles sont positifs et

récompensent l'investissement de la Ville dans l'amélioration de l'offre de service à destination des jeunes Châteaurenardais.

Les animations de sensibilisation à la transition écologique ont été développées en 2024, au travers, d'appels à projets, de la visite de la centrale photovoltaïque, pour les écoles du premier cycle, du nettoyage du Vallon de la Roquette avec les collégiens ou encore d'autres animations telles que la projection du film Durance et les conférences biosphère.

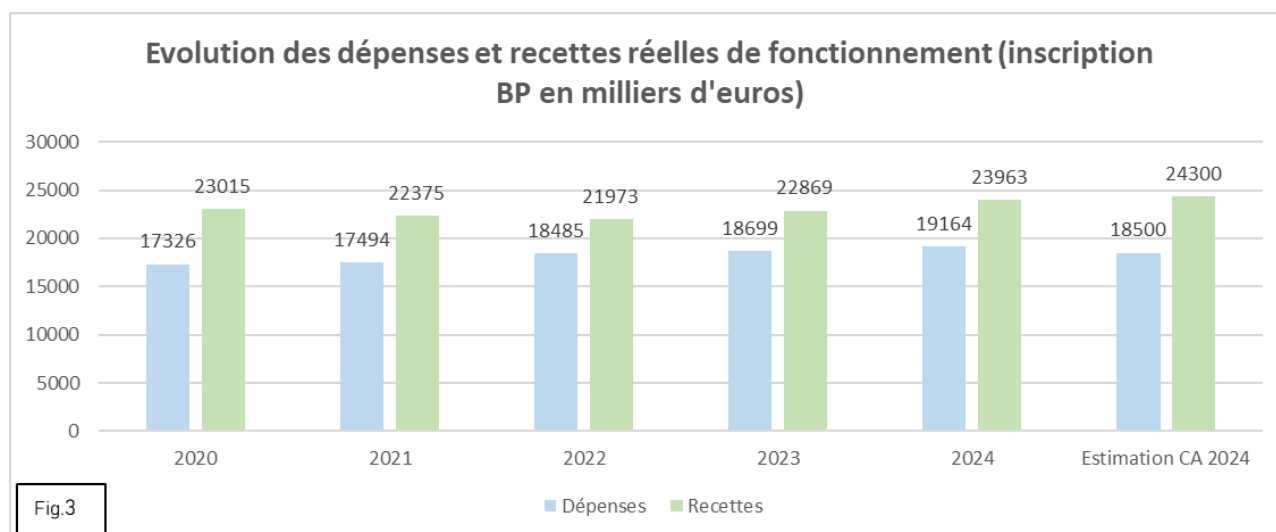
Concernant la gestion des fluides, l'investissement effectué sur ces trois dernières années sur le relampage de l'éclairage public en LEDS, génère une forte baisse du coût (-300K€ depuis début 2023) à laquelle s'ajoute une baisse des consommations grâce à une attention particulière des services quant à la gestion et l'utilisation des bâtiments communaux.

Ces efforts sont à souligner car ils participent à la maîtrise de ce poste de dépense qui avait connu une très forte augmentation en 2022.

Enfin le dynamisme des animations, constaté ces dernières années, s'est maintenu en 2024 avec la même ferveur pour les fêtes traditionnelles et événements culturels et festifs.

Globalement l'exécution des dépenses 2024 confirme le double objectif de la municipalité : optimisation de la gestion de la collectivité et développement de la qualité du service public.

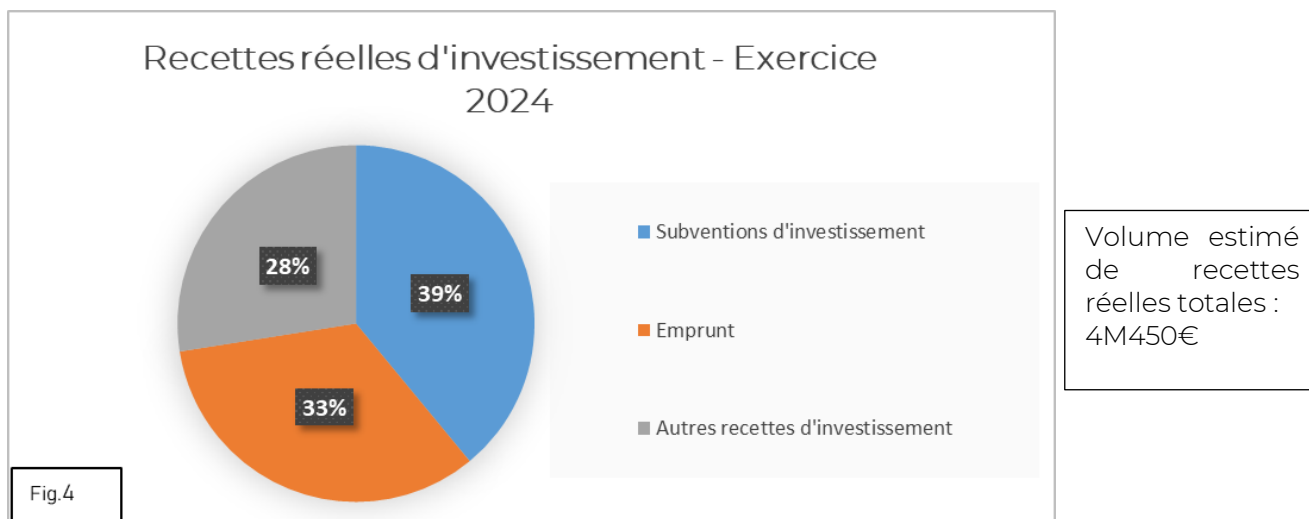
Cette année encore, l'évolution des Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF) est plus rapide que celles des Dépenses Réelles de Fonctionnement (DRF), confortant ainsi le niveau d'épargne brute prévisionnelle (cf. page.20), comme l'illustre le graphique ci-dessous.



B. [La section d'investissement](#)

L'exécution budgétaire de la section d'investissement s'oriente, pour l'heure, vers un déficit qui sera confirmé à la clôture de l'exercice, une fois toutes les écritures comptabilisées.

Dans l'analyse de ces données, il est important de préciser qu'une distinction pourra être faite entre l'exécution des dépenses hors Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (APCP) et celles en APCP.



Fidèle aux prévisions budgétaires, la Commune a réalisé cette année un emprunt de 1 500 000.00€. Celui-ci a permis de financer les projets du mandat, tels que le centre nautique multifonctionnel et l'accueil collectif de mineurs.

Cette année encore, la Commune déplore et constate la non régularisation de la problématique des services fiscaux liée au recouvrement de la taxe aménagement. Pour rappel, ces derniers connaissent un problème informatique qui entraîne un retard de versement pour les collectivités. Ainsi, la recette envisagée pour 2024, ne devrait pas être supérieure à 200 000€.

Le fonds de compensation de la TVA constaté en 2024 est de 1 075K€.

Enfin la Commune a obtenu des subventions d'investissement auprès des différents financeurs institutionnels.

L'attribution du Fonds Vert a été faite par l'Etat pour la phase 3 de la modernisation de l'éclairage public (49K€). Il a également été allouée une subvention au titre de la Dotation des Territoires Ruraux pour la création de l'accueil collectif de mineurs (200K€). Enfin, le fonds Interministériel pour la Prévention de la Délinquance est venu soutenir l'achat de gilets pare-balles pour les policiers municipaux (3 750€).

Ce projet a également été financé par la Région au titre du dispositif « Ma région sûre » (3 465€).

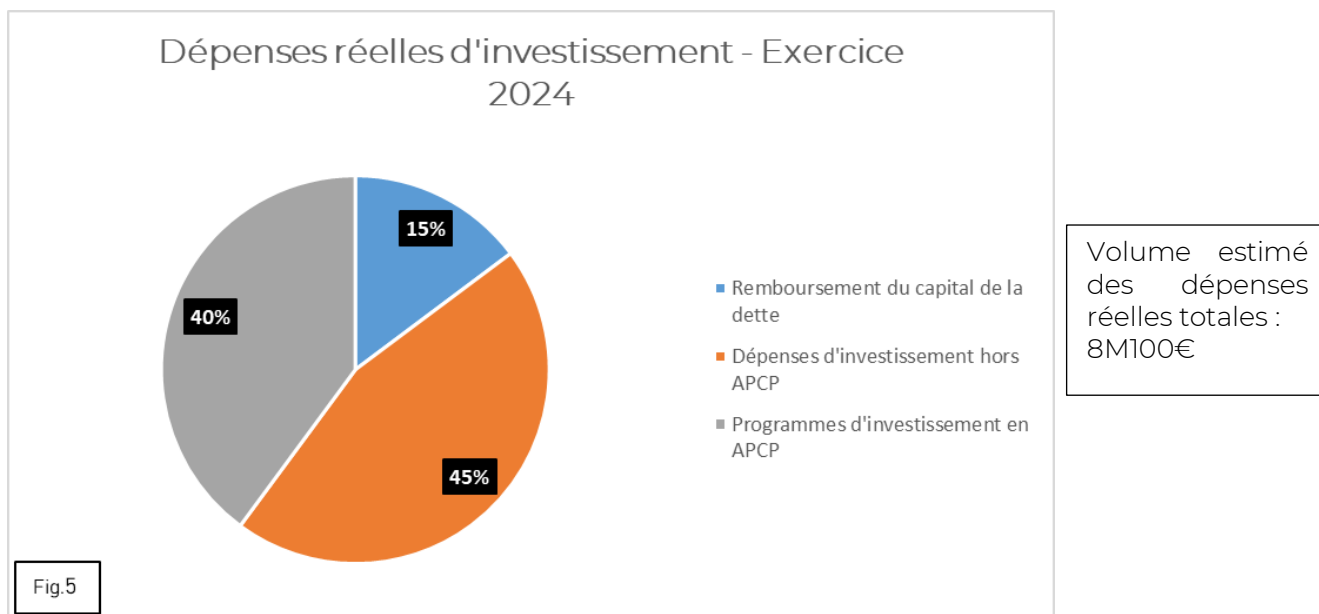
D'autres demandes effectuées sont en cours d'instruction auprès de la Région.

Côté Département, des subventions pour des travaux dans les écoles et le centre de loisirs 6-10 ans ont été attribuées au titre des travaux de proximité (15K€). Le dispositif Aide au développement de la Provence numérique a été lui aussi alloué à la Commune pour le déploiement de la fibre (10K€).

Enfin, le Contrat Départemental de Transition Ecologique a été attribué à la Ville pour le projet de construction d'un centre nautique multifonctionnel (5 409K€).

Par ailleurs, comme à la Région d'autres demandes sont en cours d'instruction au Département (Travaux de proximité, Aide à la transition énergétique).

Enfin, d'autres financeurs tels que l'ADEME, l'Agence Nationale du Sport sont également sollicités et la Commune s'est vue attribuer des financements.



Comme indiqué précédemment, dans l'analyse des chiffres, une distinction sera faite entre les opérations en APCP et celles qui ne le sont pas.

- Dépenses d'équipement hors programme

Les dépenses d'investissement hors APCP devraient s'exécuter, restes à réaliser compris à hauteur de 93% représentant un volume de 5M€.

Sur le volet foncier, dans le cadre de la mise à jour du Plan Local d'Urbanisme la phase diagnostic est terminée et la rédaction du Plan d'Aménagement et de Développement Durable est en cours.

Concernant l'îlot Atec, suite à un appel à manifestation d'intérêt, la Ville va signer prochainement, une promesse unilatérale de vente, avec un Toit pour Tous.

L'opération programmée de l'amélioration de l'habitat a connu un démarrage lent sur 2024. Seuls 3 dossiers ont été déposés pour 5 logements. En parallèle, l'animation pour les opérations façades (5 dossiers), la lutte contre l'habitat indigne (13 dossiers) ou encore le permis de louer (51 dossiers) ont continué. Enfin, l'acquisition du terrain « ex mas Isnard » auprès de l'EPF a été effectuée.

Concernant la DUP ORI, 6 immeubles font actuellement l'objet de travaux, les animations se poursuivent pour les autres propriétaires et deux biens issus des DUP ORI ont été cédés cette année.

Sur le volet transition écologique, l'étude d'opportunité d'un réseau de chaleur a été menée, permettant de valider les secteurs de la Commune pour lesquels il y aurait un intérêt et d'esquisser les différents types de portage.

La phase 3 de la modernisation de l'éclairage public a été effectuée (595K€), permettant ainsi le relampage en LEDS de 2 500 points lumineux dans la ville, l'installation de modules de télégestion sur les points lumineux et sur les armoires de commande afin de pouvoir faire une gestion plus fine des zones d'extinction et de la programmation d'abaissement de puissance en vue d'optimiser, toujours plus, notre consommation d'électricité.

La campagne de plantation d'arbres pour l'opération « une naissance un arbre » a continué sur 2024 (40K€).

Les travaux de rénovation énergétique de l'espace culturel et festif de l'étoile ont débuté par les travaux de remplacement de la pompe à chaleur (104K€), le remplacement des éclairages en LED ont également été lancés (24K€).

Sur le volet, éducation jeunesse, les travaux pour l'accueil collectif de mineurs 6-10 ans ont été effectués permettant un accueil des enfants dès cette année (30K€).

Des travaux de traitement d'humidité, de reprise de toiture, de réfection des sanitaires ont eu lieu à l'école Gabriel Péri. Il en est de même pour l'école Pic Chabaud, avec la réfection des sanitaires, la création de local de rangement en extérieur. Par ailleurs, comme chaque année, la Commune a investi dans du mobilier pour toutes les écoles, et dans la réfection des sols souples.

Enfin, la dernière tranche du dispositif Territoire Numérique Educatif a été lancée, avec l'achat de systèmes de projection, de sonorisation, de classes mobiles et d'Ecran Numérique Educatifs (81K€).

Côté modernisation de l'action publique, des travaux d'extension de la fibre optique ont été menés afin de relier les sites de la crèche, le secteur du chemin entre deux eaux, le site de la direction éducation jeunesse et le parking semi-enterré. Des extensions des logiciels métiers ont été acquises et le logiciel de gestion dématérialisée du courrier a été installé (14K€). Le système de mise en place du contrôle d'accès par badge a été déployé à toutes les salles municipales. Enfin, le remplacement des « datas centers » de la Mairie a été fait.

Sur le plan sécuritaire, la Ville a continué sa campagne de renouvellement de caméras vétustes. Des caméras de sécurisation des points d'accueil municipaux ont été installées au CCAS et au Quai. L'extension de la vidéoprotection a été déployée au parking du jardin de la Marseillaise (74K€).

Enfin, les policiers municipaux ont été équipés de nouveaux gilets pare-balles (14K€).

Afin d'améliorer le cadre de vie, des travaux d'entretien des voiries communales ainsi que des travaux d'investissement sur le domaine public ont été effectués. Parmi eux, l'on retrouve, la réfection d'enrobés en milieu rural au chemin des Dorthes, chemin de la Digue, des travaux d'aménagements de dispositifs de réduction de vitesse, la mise en place de conteneurs enterrés ou semi-enterrés, enfin les reprises ponctuelles de chaussée et de trottoirs (520k€).

Afin de diminuer les charges de fonctionnement, lors de l'organisation du marché de Noël et autres évènements, la municipalité a acquis des chalets en bois, cette année encore (66K€).

L'année budgétaire 2024 s'oriente vers un résultat global excédentaire en hausse par rapport à 2023. La trajectoire fixée par l'équipe municipale depuis le début du mandat se confirme en 2024. La capitalisation des économies obtenues grâce aux efforts de gestion ont permis cette année, encore, d'augmenter l'épargne brute. A cela sont venues s'ajouter des recettes exceptionnelles, telles que la soulte liée à la liquidation de Villargelle ou encore l'augmentation de la dotation de solidarité versée par l'agglomération, qui devraient permettre d'atteindre un niveau d'épargne brute exceptionnel.

- [Autorisations de Programme](#)

Concernant les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement, deux opérations prennent fin en 2024.

La réhabilitation du Château a été terminée en 2024. Cette APCP qui s'est étalée sur 5 ans a permis de mettre en sécurité ce vestige patrimonial et de rénover les parties les plus dégradées par le temps.

Le coût de cette opération s'est élevé à plus de 1110K€ et a été financé par la DRAC, la fondation du Patrimoine, le Crédit Agricole via un don, le Département.

La mise en conformité de l'accessibilité du Complexe Coubertin est également une opération qui se clôture fin 2024. Elle aura été étalée sur deux années budgétaires représentant un volume de 450K€. Cette opération a reçu le financement du Département au titre du dispositif « Aide à l'accessibilité des services publics aux personnes à mobilité réduite ».

Pour l'opération gare, en 2024, la Ville a effectué comme initialement prévu au budget primitif, l'extension des réseaux pour la viabilisation du futur quartier dans son ensemble.

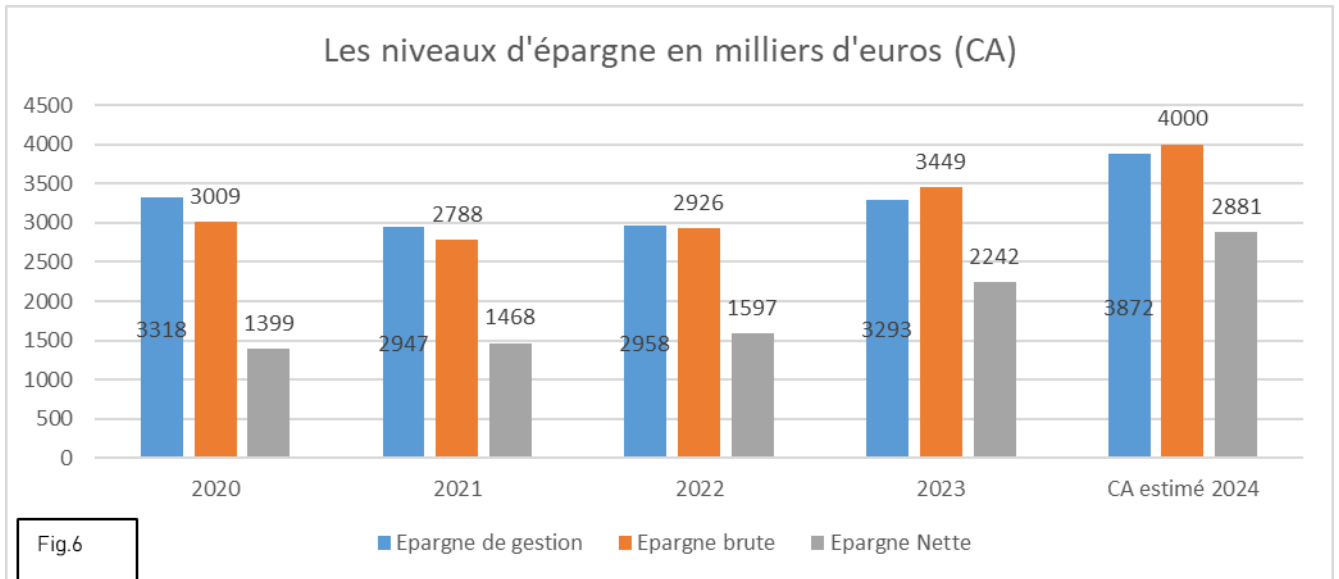
L'opération Aménagement du Cœur de MIN qui évolue à travers le contrat de concession, a vu en 2024, le règlement de l'avance prévue au contrat.

L'opération de création d'un Accueil Collectif de Mineurs (ACM), a débuté en 2024. La part de paiement effectuée cette année représentera un volume de 590K€. L'on constate un décalage entre la réalisation des travaux et la transmission des factures par les entreprises. Aussi, un décalage de crédits de 2024 vers 2025 sera effectué dans le cadre du Budget primitif.

L'opération de mise aux normes et d'extension de la crèche La Marelle, a également débutée en 2024. Le volume budgétaire de réalisation devrait être de 226K€. Comme pour l'accueil collectif de mineurs, l'APCP sera réajustée en 2025 afin de tenir compte des décalages de paiement.

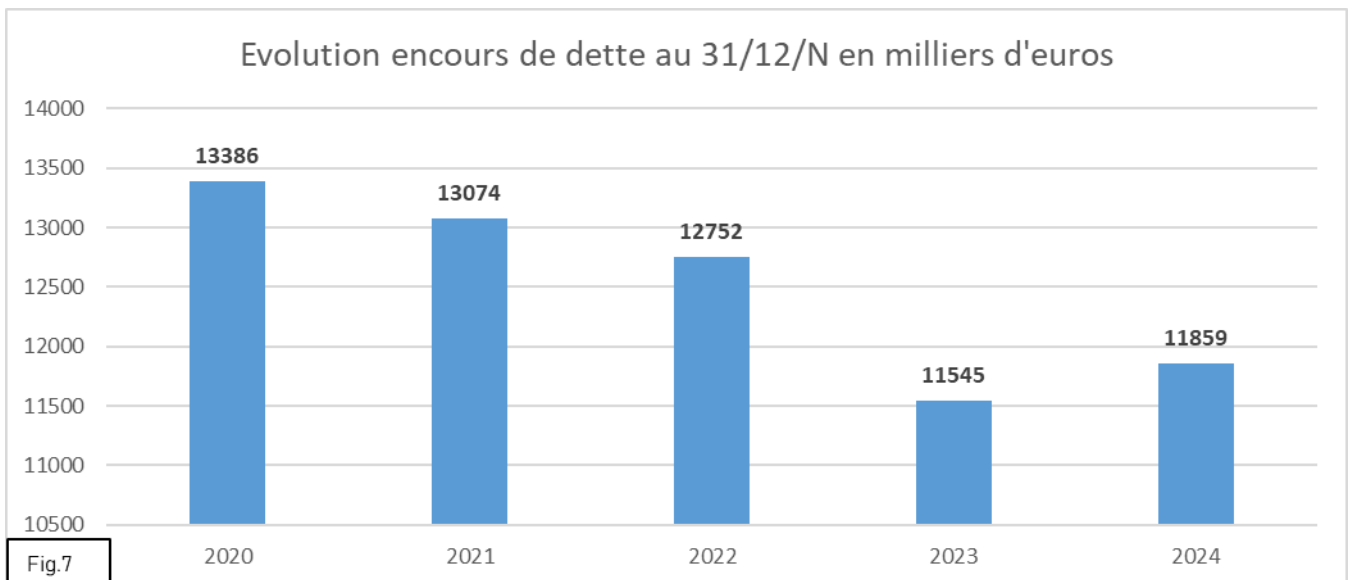
L'opération création d'un centre nautique multifonctionnel devrait connaître un volume de paiement de 1M500€ sur 2024. Malgré l'augmentation des crédits de paiement votés, en 2024 en DM, l'exécution budgétaire sera plus basse qu'initialement prévue. Cela s'explique, d'une part, par les avances sur marchés prévues dans le cahier des clauses administratives particulières qui sont normalement versées au démarrage du chantier, sur demande des entreprises. C'est pour cette raison, que budgétairement les crédits ont été ouverts pour pouvoir les honorer. Dans les faits, les entreprises ne les ont que très peu sollicitées sur 2024. D'autre part, malgré l'avancée des travaux, les entreprises n'ont pas totalement facturé les situations relatives à ces derniers, créant ainsi un décalage entre la réalisation du chantier et son paiement, comme c'est le cas pour l'opération de création de l'ACM et pour la mise aux normes et l'extension de la crèche La Marelle.

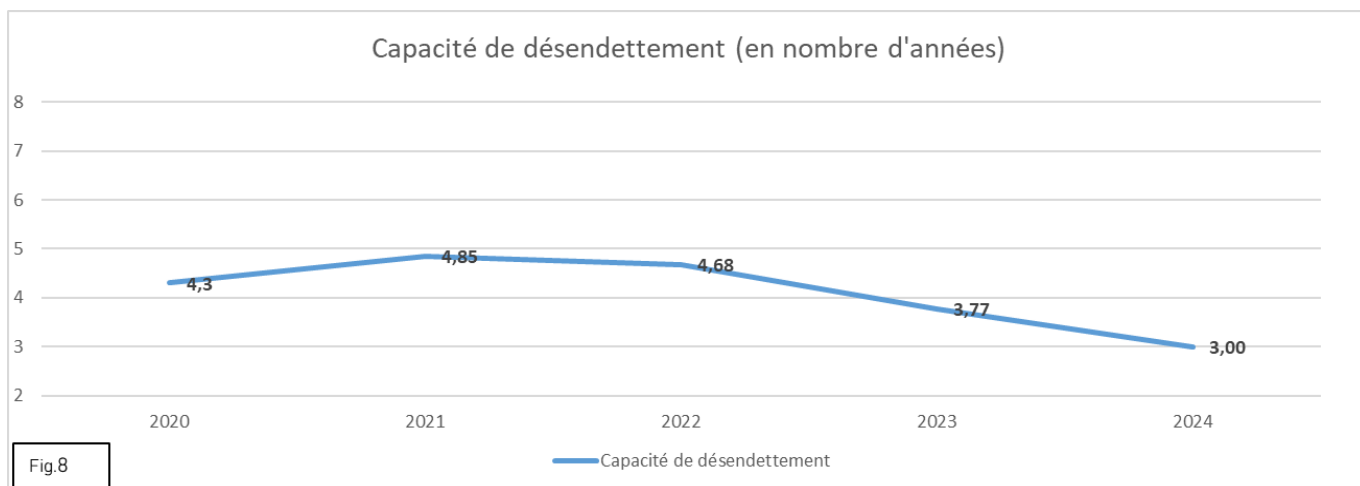
C. Prévisions d'épargne et de capacité de désendettement



L'épargne brute tenant compte du résultat exceptionnel devrait osciller autour de 4 M€. Ce niveau inédit, est le plus élevé du mandat, comme le montre le graphique, ci-dessus.

Cette épargne brute, malgré la contractualisation de l'emprunt en 2024, permettra d'obtenir une capacité de désendettement de 3 années. Pour mémoire, la capacité de désendettement ou ratio de solvabilité correspond au rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années. L'on considère qu'à partir de 10 années, ce ratio commence à être en zone médiane au niveau du risque d'endettement.





D. Les budgets annexes de la Ville

Le tableau ci-dessous présente la liste des dépenses et des recettes réelles prévisionnelles 2024 hors restes à réaliser, des services suivants :

Ces données sont amenées à évoluer dans le cadre des opérations de fin d'exercice.

2024	Dépenses réelles de fonctionnement	Recettes réelles de fonctionnement	Dépenses réelles d'investissement	Recettes réelles d'investissement
PARKING CENTRE VILLE	193 589.97€	233 238.60€	45 633.63€	52 998.07€
LOTISSEMENT CHAIX	63 105.59€	3 426 190.03€	4 108 957.02€	0.00€
CAVEAUX FUNERAIRES	23 487.20€	14 176.40€	0.00€	0.00€
ESPACE CULTUREL ET FESTIF DE L'ETOILE	319 921.22€	372 396.10€	13 340.95€	120 000.00€
REVITALISATION DU QUARTIER GARE	5 254.16€	0.56€	74 631.41	0.00€

PARTIE III – LES ORIENTATIONS BUDGETAIRES DE LA VILLE 2025

Le budget de l'exercice 2025, est construit à partir de principes budgétaires rigoureux au profit des objectifs ambitieux et réalistes du mandat.

Ainsi, pour rappel, les grands principes ci-dessous seront appliqués :

- Une volonté affirmée d'efficacité économique, passant par la recherche du meilleur service public, dans le but d'améliorer la qualité de vie et la proximité, pour un coût optimisé.
- Une prospective financière actualisée périodiquement, afin de laisser à la fin du mandat, une situation financière de la ville de Châteaurenard saine, c'est-à-dire sans risque au regard des différents indicateurs financiers.
- La conciliation d'un niveau d'investissement permettant la réalisation de projets structurants pour les Châteaurenardais avec un endettement maîtrisé.
- La stricte maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement afin de parer au contexte actuel et aux contraintes énormes qui pèsent sur les collectivités dans leur contribution au redressement des finances publiques.

Cette volonté de la municipalité se traduira notamment par :

- La stabilité de la fiscalité directe locale. Les taux d'imposition de la taxe foncière bâtie et non bâtie n'augmenteront pas, afin de préserver le pouvoir d'achat des Châteaurenardais.
- Le soutien de la Ville au monde associatif, tout en travaillant sur le recensement des avantages en nature, permettant de valoriser le soutien général apporté aux associations.
- Un programme d'investissement réaliste, permettant de dégager les marges de manœuvre nécessaires à la réalisation des derniers grands projets du mandat, que sont le centre nautique multifonctionnel, l'accueil de loisirs sans hébergement et l'extension de la crèche municipale.

A travers la Société Publique Locale, la Ville poursuivra le projet de développement économique de la filière agricole à travers la concession du cœur de MIN.

A. Les recettes de fonctionnement

A.1. Les dotations reçues

Le projet de loi de finances 2025 a prévu un maintien des dotations pour les communes de notre strate. Il semblerait que l'évolution porte sur une baisse de la part forfaitaire au profit de la part de dotation de solidarité urbaine.

Ainsi, le montant perçu en 2024, pourra être reconduit à hauteur de 2 164K€.

Au niveau du territoire intercommunal, les reversements de fiscalité devraient être, eux aussi, maintenus au niveau versé en 2024. Ainsi, le produit prévisionnel est de 4 615K€ pour l'attribution de compensation, et 1 342K€ pour la dotation de solidarité.

A.2. Les produits des services et autres produits

Pour tenir compte du contexte national, et rester sur des prévisions prudentes, les recettes des services seront reconduites avec une prévision de hausse de 1% uniquement, conformément à la délibération des tarifs 2025.

Comme indiqué précédemment, les droits de mutation n'ayant pas enregistré de baisse en 2024, il est proposé de reconduire ce poste de recette à l'identique du prévisionnel 2024.

A.3. La fiscalité

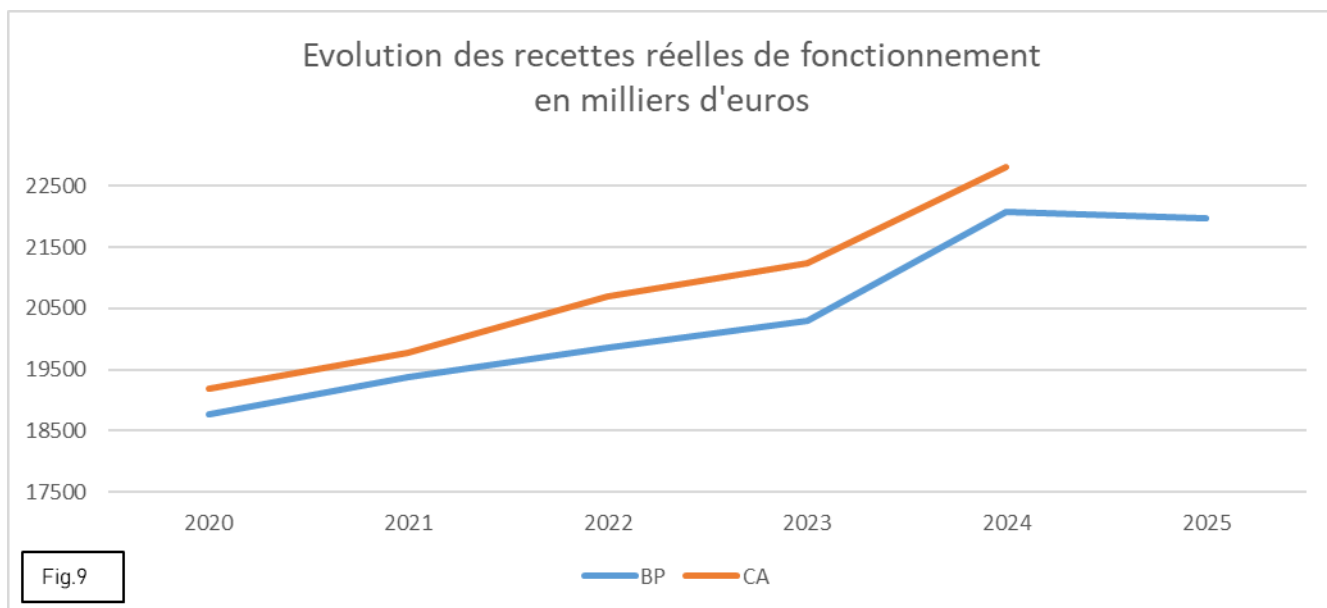
Les bases fiscales de la Ville sont identiques depuis 1970, l'Etat n'ayant pas encore réévalué ces dernières.

La municipalité, cette année encore ne souhaite pas revoir les taux d'imposition de la taxe foncière bâti et non bâti.

Pour rappel, depuis la réforme fiscale de la taxe d'habitation, la Commune ne perçoit plus cet impôt directement et reçoit une compensation figée dans le temps, de l'Etat pour pallier cette perte de recette directe.

Le projet de loi de finances 2025 ne prévoit pas de changement quant à l'application d'une indexation sur l'inflation pour réactualiser les bases. Pour l'heure, le taux n'est pas encore arrêté. Ainsi, la Commune fait le choix, pour construire son budget 2025, de prévoir le même volume de recettes à percevoir que celui de 2024, sans envisager, une réactualisation.

Dès lors que l'actualisation sera votée, la part en hausse pourra être inscrite dans le cadre d'une décision modificative.



Sur ce graphique, l'on constate, que les réalisations 2024 sont en forte hausse, au regard des recettes exceptionnelles perçues. Pour autant, la prévision 2025, tout en étant prudente, reste à un niveau similaire à celui du budget primitif 2024.

B. Les dépenses de fonctionnement

Afin de maintenir sa trajectoire financière, la Commune a fait le choix de construire son budget 2025, dans la même volonté que celle retenue, les années précédentes, à savoir, garantir une gestion rigoureuse de la collectivité, sans dégrader la qualité de service public, dans l'optique de préserver l'autofinancement.

B.1. La gestion des ressources humaines

Dans les communes de notre strate, les dépenses de personnel représentent entre 55% et 60% des dépenses de fonctionnement. Le pilotage de la masse salariale revêt par conséquent un caractère éminemment stratégique répondant à des contraintes multiples et parfois contradictoires (légalité, équité, maîtrise, compétitivité...).

A Châteaurenard, un cadre de vie préservé, sûr et attractif, une politique éducative ambitieuse, l'organisation d'évènements traditionnels et festifs permettant à la ville de rayonner, une modernisation continue de la relation aux citoyens sont des axes politiques forts dont le succès repose sur l'implication quotidienne des agents de la collectivité.

Dans un environnement de plus en plus complexe et incertain, amplifié par le contexte macro-économique actuel, les agents communaux doivent continuellement s'adapter aux mutations de la société et aux attentes des administrés. Evolutions des métiers, développement du numérique, transition écologique... Autant de défis que doivent, chaque jour, relever les agents territoriaux.

Afin de répondre à ces enjeux, la politique des Ressources Humaines de la ville de Châteaurenard comporte 4 axes stratégiques et pluriannuels visant à :

- Piloter la masse salariale et anticiper les besoins RH de demain,
- Développer les postures managériales à travers le partage de la fonction RH,
- Valoriser les compétences et accompagner les parcours professionnels,
- Améliorer la qualité de vie au travail et conforter les relations sociales.

Dans ce cadre, le service des Ressources Humaines poursuit ses missions d'administration du personnel et d'accompagnement des agents afin de :

- Développer une vision prospective et identifier les besoins en compétences,
- Travailler les organisations avec les services afin qu'elles répondent aux besoins des usagers à travers le projet de mandat,
- Réduire les écarts observés grâce à des actions ciblées (formation, mobilité, recrutement...),
- Accompagner les cadres dans le développement de leur posture managériale,
- Communiquer sur les actions auprès des élus, des managers et des agents.

Cette démarche marque la volonté de déployer une politique RH sécurisante, garantissant une continuité et une qualité de service, porteuse de sens, d'équité et de qualité de vie au travail.

En préparation du budget primitif 2025, la masse salariale devrait s'établir à 9 802 932 €, soit 50.09% des dépenses prévisionnelles de fonctionnement.

Cela constitue une augmentation de 2% par rapport au budget primitif 2024.

I. Composition des rémunérations et principaux facteurs d'évolution

- Projection de la rémunération brute annuelle du personnel 2024 (hors charges patronales) :

- Traitement indiciaire : 4 979 858 €
- Nouvelle bonification indiciaire : 43 655 €
- Régime indemnitaire : 812 765 €
- Prime annuelle : 186 000 €
- Supplément familial de traitement : 46 632 €
- Astreintes : 34 185 €
- Heures supplémentaires et complémentaires : 31 689 € HC + 189 876 € HS
- Avantages en nature : 18 191 €
- Apprentis 7 358 €
- Contrats aidés 98 646 €

- Facteurs d'évolution exogènes :

- Montant du SMIC horaire revalorisé au 01/11/24 : 11.88 euros (+ 1.94% soit 1 801,80 € bruts/mois).
- Augmentation de 4 points des charges patronales CNRACL à compter du 01/01/2025 (31.65 à 35.65 %, soit plus 50 000€ par an à effectif constant)

- Facteurs d'évolution endogènes :

- Inflation mécanique liée au Glissement Vieillesse Technicité (GVT) évaluée à +0.8%.
- L'objectif de poursuivre l'optimisation et la modernisation du fonctionnement de l'administration est toujours au cœur des réflexions.
- Protection sociale complémentaire

II. Etat prévisionnel des effectifs (budget VILLE)

Effectif			01/01/202
Filière	Catégorie	Cadres d'emploi	5
Administrative	A	Emplois fonctionnels	0
	A	Attachés territoriaux	6
	B	Rédacteurs territoriaux	12
	C	Adjoints administratifs territoriaux	37
Technique	A	Emplois fonctionnels	0
	A	Ingénieurs territoriaux	3
	B	Technicien territoriaux	10
	C	Agents de maîtrise	31
	C	Adjoint techniques territoriaux	87
Police municipale	A	Directeur de police municipale	0
	C	Agents de police municipale	11
	C	Garde-Champêtre	1
Animation	B	Animateurs	2
	C	Adjoints territoriaux d'animation	8
Culturelle	A	Bibliothécaires	0
	B	Assistants de conservation territoriaux	1
	C	Adjoints territoriaux du patrimoine	5
EMPLOIS PERMANENTS - TOTAL			214

Effectif	2021	2022	2023	2024	2025
Fonctionnaires titulaires (et stagiaires)	170	167	160	160	158
Contractuels de droit public (CDI + CVA)	39	46	49	46	56
EMPLOIS PERMANENTS - TOTAL	209	213	209	206	214

III. Les axes prioritaires en matière de Ressources Humaines pour 2025

1. Les actions de formation tout au long de la carrière :

Le budget formation prévu pour 2025 est de 40 000 € en plus de la cotisation versée au CNFPT.

Il se décompose de la façon suivante :

* 26 000 € pour les formations générales.

* 9 000 € pour les formations hygiène et sécurité.

* 5 000 € pour les formations obligations des agents de police municipale.

Le plan prévisionnel de formation 2025 comporte les axes prioritaires suivants :

- Des formations de professionnalisation tout au long de la carrière, formations spécifiques aux métiers, formations « sur mesure » via le catalogue CNFPT organisées également en intra.
- Des formations de perfectionnement aux divers logiciels métiers de la collectivité sont prévues et des formations internes sur les logiciels Microsoft Office.
- Conformément à la réglementation en matière d'hygiène et de sécurité, le plan de formation spécifique hygiène et Sécurité (Habitations électriques, CACES, Permis, ...) sera déployé.
- Formation Continue Obligatoire pour les policiers municipaux et formations spécialisées, entraînements aux managements des armes.
- Dans le cadre du suivi des agents SST, des formations initiales et des recyclages sont programmées.

2. L'organisation et l'aménagement du temps de travail

La durée effective du travail dans la commune est fixée à 1607h depuis le 1er juin 2021 (loi n° 2019-828 du 6 août 2019 de transformation de la fonction publique).

Une évolution du logiciel de gestion des absences/congés annuels est programmée début 2025 afin de poursuivre la modernisation de la politique RH.

3. La Gestion Prévisionnelle des Effectifs, des Emplois et des Compétences (GPEEC) :

La ville de Châteaurenard poursuit sa politique d'accompagnement des jeunes vers le monde du travail. Dans cette optique, le recours à l'apprentissage sera maintenu sur les besoins définis par les services.

Par ailleurs, le recours aux dispositifs Parcours Emplois Compétences, s'il est reconduit par l'Etat, ainsi que l'accueil de jeunes en Service Civique Volontaire continuera d'être encouragé. Actuellement, 1 poste en service civique est à pourvoir et 11 personnes bénéficient d'un parcours emploi compétences au sein de la collectivité. La plupart de ces agents occupent des fonctions au sein des écoles et des accueils collectifs de Mineurs.

4. L'attractivité et l'intégration :

Dans la continuité du développement la « marque employeur » de la collectivité, la direction des ressources humaines et la direction de la communication continuent leur réflexion sur des outils visant à assurer l'attractivité des offres d'emplois et la meilleure intégration des nouveaux agents : livret d'accueil, « Brev RH » commentant l'actualité réglementaire.

Des formations ciblées sont réalisées par les services commande publique et finances pour les agents recrutés sur des fonctions gestionnaires dans les services opérationnels. Une formation concernant « les bases du statut » est prévue à partir de 2025 pour les nouveaux agents entrants au sein de la collectivité.

Dans une action volontariste, la collectivité souhaite proposer au 1^{er} janvier 2025 une participation financière en matière de prévoyance et de santé à ses agents afin de s'engager dans le dispositif de protection sociale complémentaire. La Protection Sociale Complémentaire (PSC) apporte couverture additionnelle à la prise en charge par le régime général de la Sécurité sociale. Dans la mesure où la Sécurité sociale ne couvre pas la totalité des dépenses ou l'ensemble des risques auxquels peut faire face un individu et sa famille.

5. La valorisation du mérite :

Comme chaque année depuis la mise en œuvre du nouveau régime indemnitaire (RIFSEEP) en 2017, une enveloppe dédiée au Complément Indemnitaire Annuel sera prévue au budget du personnel. Cet accessoire de rémunération permet de récompenser les agents sur leur engagement professionnel et sur leur investissement particulier dans différents projets de la commune ou sur des actions spécifiques réalisées avec brio.

6. La santé et la qualité de vie au travail :

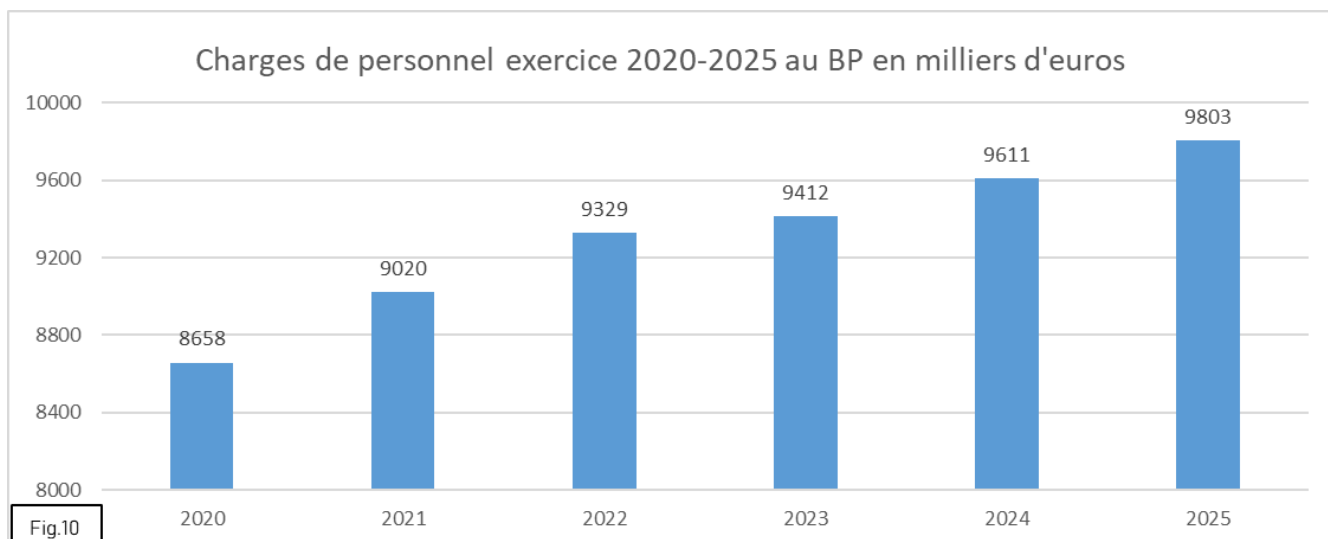
Fin d'année 2024 et tout au long de l'année 2025, une attention particulière sera portée au document unique d'évaluation des risques professionnels et à la révision de ce dernier. Pour ce faire, de nombreuses visites sur sites municipaux seront organisées avec le conseiller de prévention du centre de gestion des bouches du Rhône.

7. Le dialogue social :

Les instances de dialogue de la Fonction Publique Territoriale continuent à se réunir sur le rythme d'une fois par trimestre et abordent des questions collectives concernant l'organisation et le fonctionnement des services (régime indemnitaire, temps de travail, lignes directrices de gestion...).

Le service des Ressources Humaines perpétue également les entretiens de dialogue de gestion auprès des responsables de services et les rendez-vous « RH café » auprès des agents.

Enfin, le bureau de l'amicale du personnel municipal a été reconstitué en 2024 et essaiera de développer sur l'année 2025 des actions novatrices, telles qu'une chasse aux trésors pour les enfants des agents afin de faire découvrir le patrimoine culturel de Châteaurenard mais aussi un concours de plancha.



B.2. La gestion des dépenses courantes

B.2.1. L'action sociale

Pour l'année 2025, il est proposé de verser au CCAS la somme de 795 051 € + 32 500 € liés à la réservation de berceaux soit un total de 827 551 €. L'augmentation pressentie permettra au CCAS de prendre en charge le coût supplémentaire lié à la prévoyance et à la santé des agents en poste. La subvention accordée a régulièrement augmenté ces dernières années et ce du fait notamment de l'augmentation des dépenses liées aux évolutions salariales réglementaires (notamment Ségur et évolution du point d'indice des fonctionnaires) et à l'inflation (denrées alimentaires, fluides, électricité, charges courantes, etc ...).

Les travaux d'extension de la crèche permettront d'augmenter la capacité d'accueil dès le mois de septembre 2025 avec le niveau de recettes associé.

B.2.2. L'action culturelle

En terme de programmation, la ville poursuit le développement de partenariats de co-réalisations ce qui lui permet d'enrichir et de diversifier la programmation de l'espace culturel et festif de l'étoile. La Scène de Musiques Actuelles *Les Passagers* maintient une programmation renforcée de dates de spectacles. De plus, pour tenir compte des évolutions en terme d'augmentation de cotisations CNRACL, et de la participation à la mutuelle, la Commune envisage d'augmenter la participation au budget annexe de l'espace culturel et festif de l'étoile en fixant la subvention à hauteur de 325 000€.

Au cours de l'année, au sein de la médiathèque et du relais numérique, le service a été restructuré avec le renouvellement des effectifs. Cela a permis de mettre en place à partir de septembre une nouvelle dynamique, des évènements et ateliers culturels pour tous en vue de moments d'échanges et de découvertes. Dans ce cadre, de nouveaux jours et horaires d'ouverture ont été définis permettant de réserver des temps pour les établissements scolaires, d'autres pour le grand public.

B.2.3. La politique foncière

La Ville entend continuer ses engagements dans la lutte contre l'habitat indigne, l'animation de l'OPAHRU, le permis de louer. Dans le cadre du renouvellement du contrat de mixité sociale et des ambitions fortes de l'Etat en terme de création de logement sociaux, comme déjà indiqué en 2024, la Commune va subir sur une période triennale un fort prélèvement

SRU. Ainsi en 2025, le montant prévisionnel passe de 280K€ en 2024 à 540K€ hors dépenses déductibles en cours de validation par les services de l'Etat (+92.86%). Ce poste de dépense est celui qui sera en plus forte hausse sur le budget 2025.

B.2.4. Proximité et entretien de l'espace communal

L'entretien des artères et espaces verts de la Ville reste une des priorités de la municipalité. L'association ATOL, association de réinsertion, avec qui, la Ville travaille depuis quelques années, sera à nouveau sollicitée en 2025. En effet, l'intervention, de cette dernière au côté des équipes municipales permet de faire de la Ville un lieu de vie agréable, fleuri et propre, avec l'objectif de maintenir la 3^{ème} fleur du label Villes et Villages Fleuris.

De plus, l'entretien et la valorisation du vallon de la Roquette et de l'espace arboré du château et de sa colline, permet d'offrir aux familles un jardin en ville, un lieu de balade et de détente arboré et préservé.

B.2.5. La communication, l'évènementiel et le développement économique

L'année 2025 sera une année de confortement des actions déjà engagées. En effet, il est décidé de reconduire les grands événements récurrents (Marché de Noël, Journées des traditions provençales, Descente urbaine, Rodéo, Octobre Rose...).

Nul besoin donc de créer de manifestations nouvelles, l'objectif étant de préserver la qualité de celles existantes tout en maîtrisant les contraintes budgétaires qui s'imposent à nous.

Concernant la communication, la volonté municipale est de consolider son développement digital et tous autres supports qui facilitent une communication en temps réel avec ses administrés pour une pratique simplifiée de la vie démocratique de notre cité.

Enfin, le développement économique se poursuivra dans le but de continuer à accompagner les commerçants pour dynamiser notre ville.

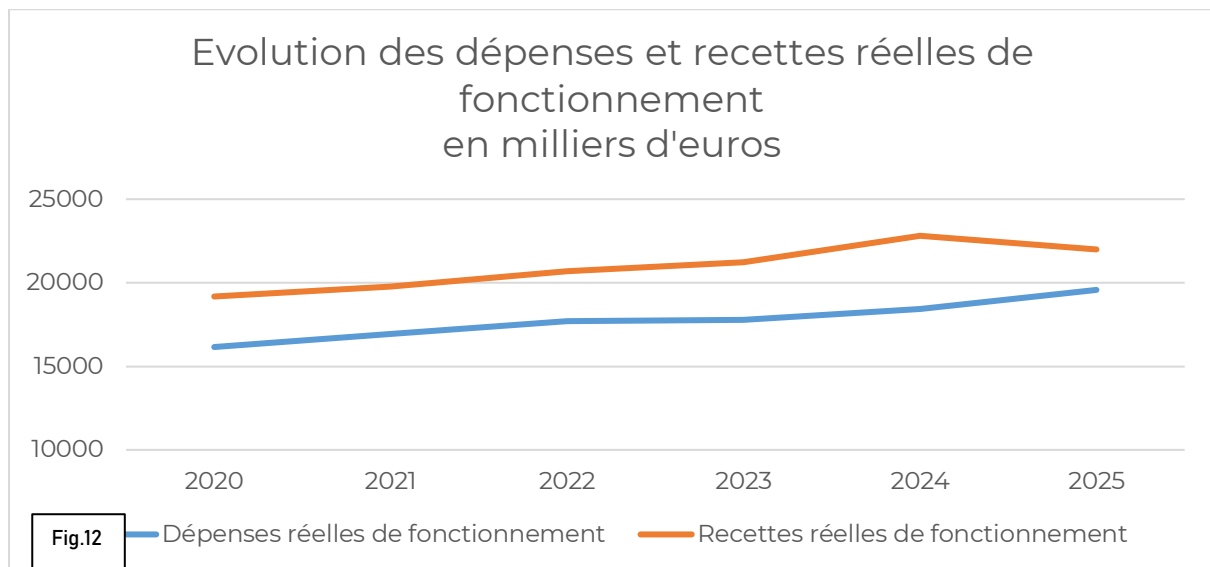
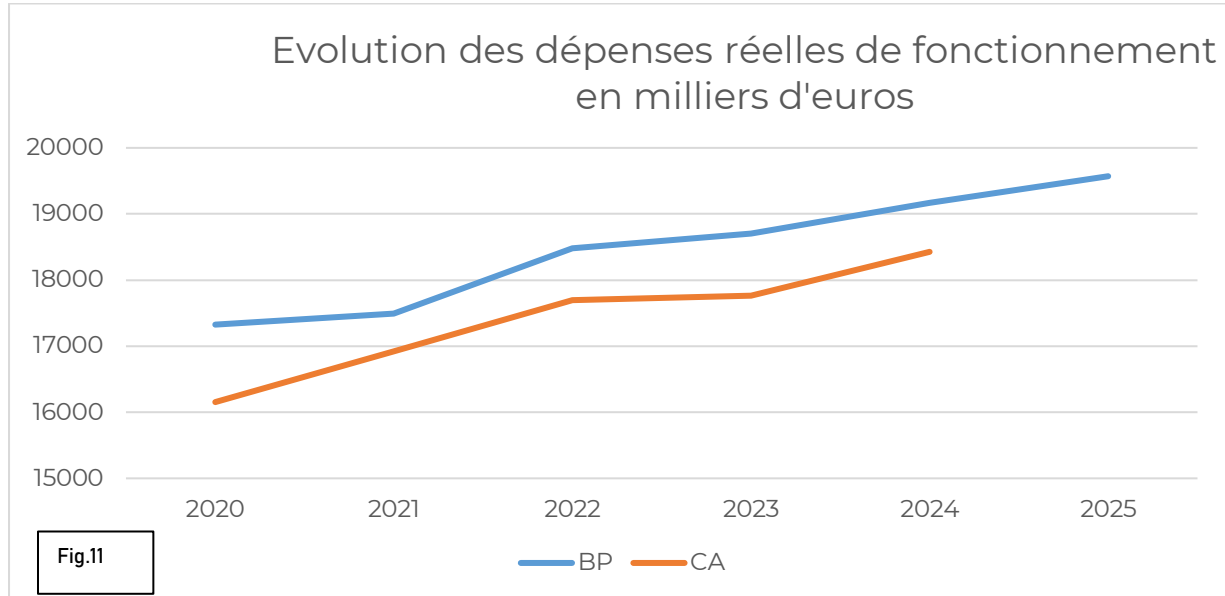
B.2.6 Gestion des fluides et transition écologique

Comme constaté en 2024, la démarche d'économie et de réduction des coûts engagée à travers, entre autres, l'extinction de l'éclairage public, la nuit, les réductions de consommations de nos bâtiments municipaux, a permis de contenir l'augmentation des fluides.

Dans cette logique et au regard des économies constatées en 2024, l'équipe municipale souhaite maintenir le cap et prévoit un budget de dépenses en baisse par rapport au budget 2024, tout en restant prudent, pour faire face à l'application de l'augmentation de la taxe sur l'électricité annoncée dans le projet de loi de finances 2025.

B.2.7 Participation au monde associatif

La Commune souhaite conserver le dynamisme des associations sur son territoire. C'est la raison pour laquelle, elle a décidé de maintenir le niveau de l'enveloppe allouée aux associations.



Les dépenses réelles de fonctionnement sont prévues en hausse à hauteur de 2.12%, représentant un volume de 19.5M€. Il est important de souligner que le poste de gestion des charges courantes est prévu en baisse à hauteur de 2% par rapport au BP 2024.

Côté recettes, bien que prudentes, elles sont prévues à hauteur de 21,9M€.

Ainsi comme illustré par le graphique ci-dessus, le rythme d'évolution des dépenses et des recettes 2025 reste à un niveau dynamique, dans un contexte national très incertain où il est annoncé pour de nombreuses collectivités, la production de « l'effet ciseau ».

A. Les recettes d'investissement

Les recettes d'investissement sont conditionnées par l'épargne brute dégagée de la section de fonctionnement, les subventions qu'il est possible d'obtenir auprès de nos partenaires institutionnels, ainsi que l'emprunt. Il est important de souligner, que le PLF 2025 prévoit une baisse du taux de Fonds de Compensation de la TVA à 14.850% dès 2025. Ainsi, la Commune dans sa prévision de recettes, a tenu compte de cette baisse à hauteur de 100K€.

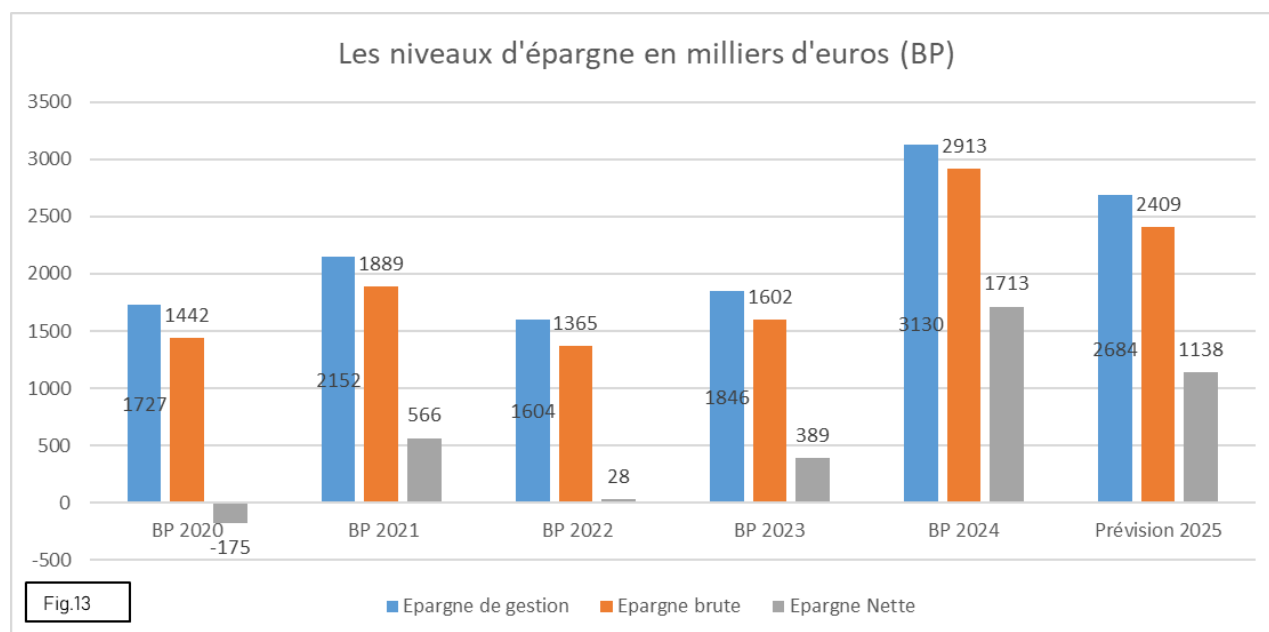
A.1. L'épargne brute d'exploitation

En finances locales, il est recommandé d'avoir un taux d'épargne brute supérieur à 5 % (comparaison entre l'épargne brute / recettes réelles de fonctionnement).

Sur l'année 2024, le taux d'épargne brute prévisionnel (hors résultat exceptionnel), estimé est de 16% pour un montant d'épargne brute prévisionnelle de 3 500k€.

Comme nous venons de le voir, les contraintes financières 2025 nous obligent à estimer une épargne brute prévisionnelle (hors résultat exceptionnel) de 2 409K€ soit un taux d'épargne brute de 11%.

Cette prévision permet, malgré tout, de rester au-dessus des recommandations.



A.2. Les subventions d'investissement

Comme cela est fait habituellement, la Commune favorise des programmes d'investissement pour lesquels des subventions sont envisageables.

A ce titre, la Commune examine plusieurs dispositifs pour financer ses projets sur l'année 2025.

Dans le cadre du projet de construction du centre nautique, la Commune a obtenu du Département, le Contrat Départemental de Transition Ecologique à hauteur de 50% du projet, soit un montant de 5 409 412€.

Elle a également obtenu de l'Agence Nationale du Sport une participation de 492 886€. En outre, la Ville a également sollicité l'ADEME, la Région, au titre de dispositif dédié pour lequel le projet pourrait être éligible.

Pour le projet de construction d'un accueil collectif de mineurs pour les 3-5 ans, la Ville a obtenu une subvention de l'Etat, comme indiqué précédemment. Elle est en attente d'une demande effectuée auprès de la CAF des Bouches du Rhône. Sur 2025, il est envisagé de solliciter le Département au titre des travaux de proximité pour l'aménagement des espaces extérieurs et l'Etat au titre de la DETR 2025.

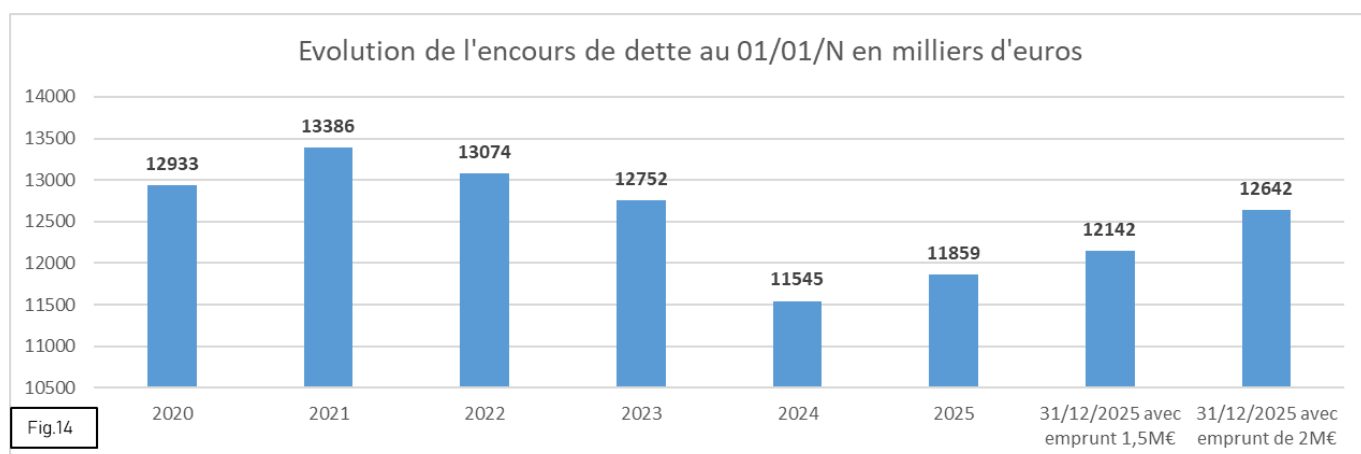
La construction du budget est cette année encore bâtie sur le constat que les financeurs sont confrontés aux mêmes difficultés financières macroéconomiques que la Commune et, qu'à ce titre, les aides allouées pourraient être moins significatives que par le passé. Il est d'ailleurs important de souligner que la Région Sud et le Département des Bouches du Rhône font parties des collectivités territoriales ciblées par le prélèvement sur recettes prévues dans le Projet de Loi de Finances 2025 (Fonds de Réserve pour les Collectivités).

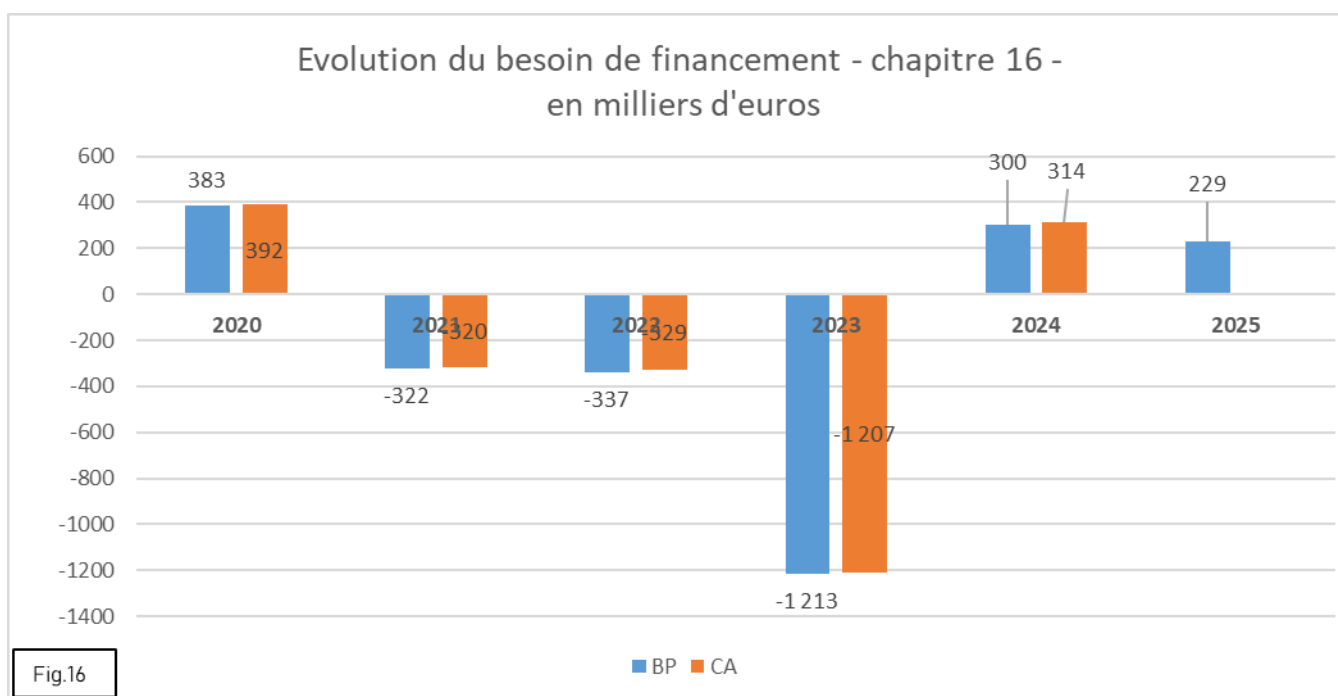
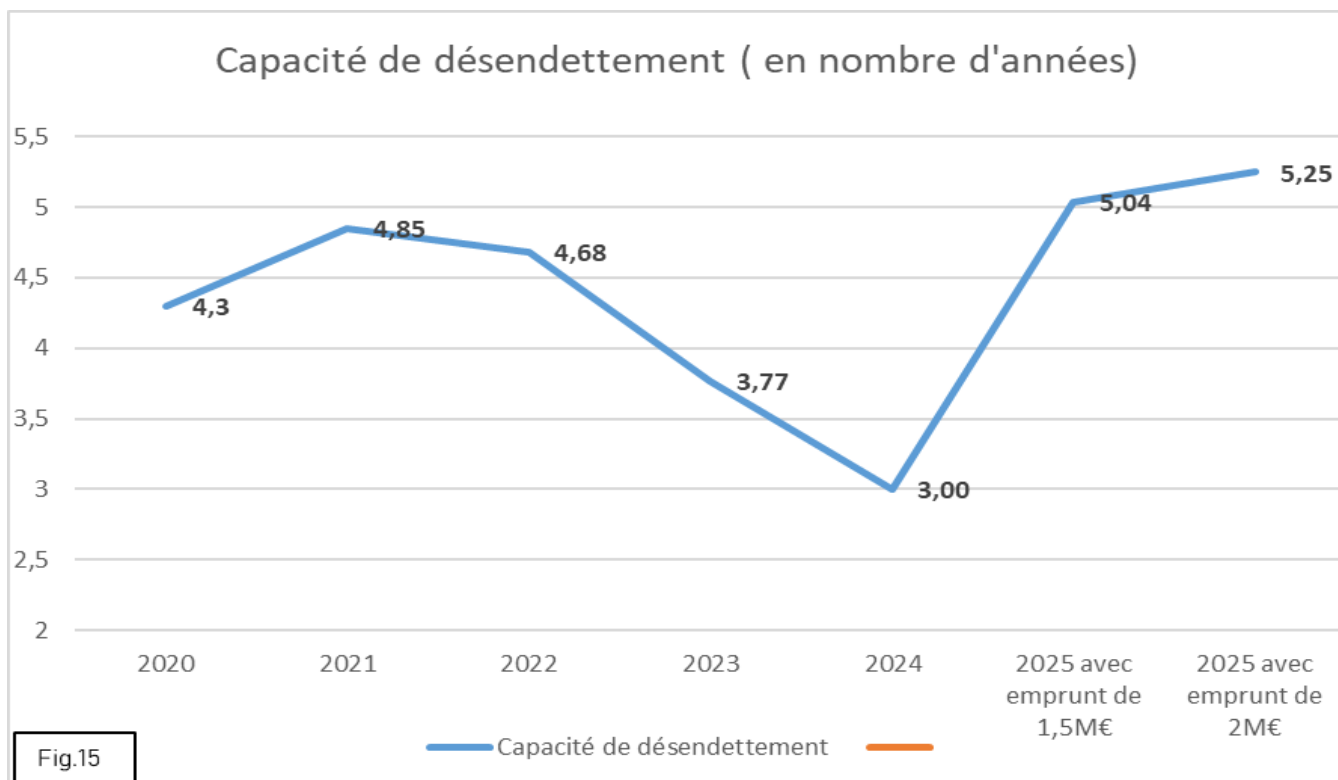
A.3. L'emprunt

La capacité de désendettement ou ratio de solvabilité correspond au rapport entre l'encours de la dette et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années. L'on considère qu'à partir de 10 années, ce ratio commence à être en zone médiane au niveau du risque d'endettement. Le taux d'endettement par habitant est estimé au 31/12/2024 à 700.68€. Ce taux, en hausse par rapport à 2023, se situe en deçà du ratio de la strate démographique (820 €/hab. en 2023).

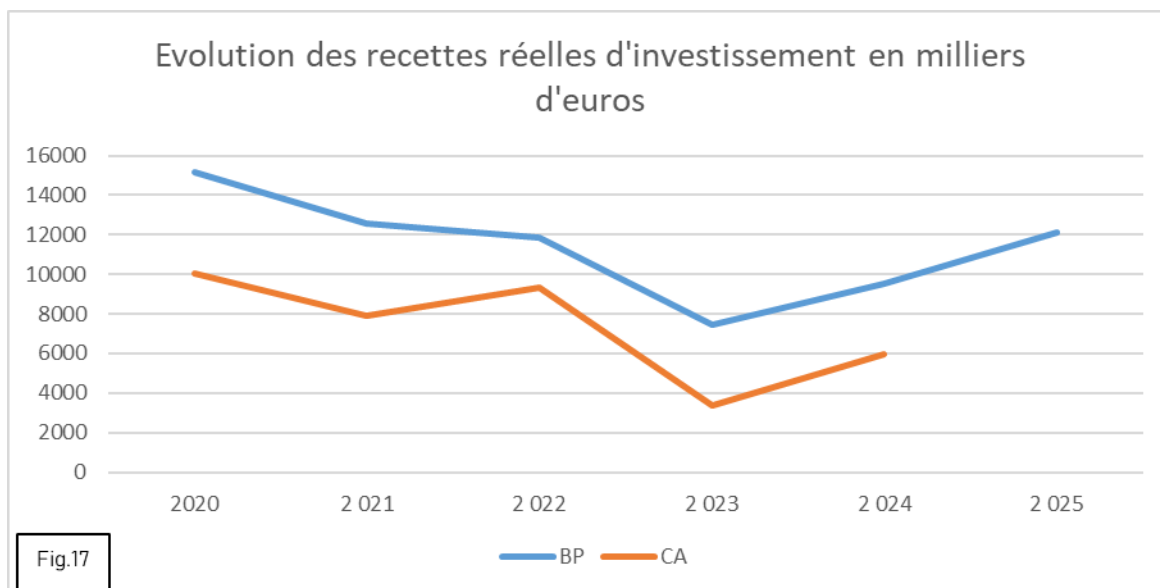
La volonté municipale est d'agir sur le niveau d'endettement de la Ville, tout en permettant la réalisation des projets planifiés sur l'année 2025. Aussi, la Ville envisage de recourir à l'emprunt. A ce stade de la préparation budgétaire, le besoin de financement de la section d'investissement est estimé entre 1 500 000€ et 2 000 000.00€.

Le taux d'endettement par habitant serait alors estimé au 31/12/2025 à 717, 40€.





L'évolution du besoin de financement met en exergue le rapport entre le capital de la dette à rembourser et la dette contractée, sur l'année. Ainsi, l'on observe depuis 2020, le désendettement de la Commune. L'emprunt 2024 et l'emprunt à venir 2025 (sur la base d'1M5€), viendraient augmenter l'endettement actuel, tout en restant en dessous de celui de 2020.



B. Les dépenses d'investissement

Conformément à la ligne stratégique, l'année 2025 sera en grande partie consacrée à la réalisation des grands projets fléchés à travers les ACP tout en poursuivant les actions récurrentes menées à travers les différentes politiques publiques.

B.1 Les projets d'ordre sécuritaire

En vue d'améliorer et de renforcer la sécurité, le renouvellement de caméras vétustes et le développement du système existant sont prévus. Cette extension permettra de s'adapter aux problématiques récurrentes liées à la sécurité (dégradations, incivilités) que l'on peut rencontrer dans des lieux de la Commune, notamment l'écoquartier.

En complément au dispositif de vidéosurveillance, il est prévu l'acquisition d'une caméra nomade, le renouvellement des procès-verbaux électroniques obsolètes et l'achat d'un pistolet à impulsion électrique.

B.2. La politique foncière et aménagement du cadre de vie

Aménagement du quartier Gare :

Les travaux de création des réseaux d'électrification vont être lancés en 2025.

Les permis de construire ayant été obtenu, la cession définitive du terrain, acquis sur le budget du quartier gare aura lieu en 2025.

Plan Local d'Urbanisme :

La rédaction du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sera finalisée en 2025.

Acquisitions foncières et réhabilitation du centre ancien:

La Commune va procéder à des acquisitions foncières en lien avec l'aménagement du centre ancien, dans le cadre de la DUP ORI.

La campagne de subventions façades pour la rénovation des habitations, a été maintenue.

Enfin, la démolition d'une remise située derrière la médiathèque, est prévue.

B.3 Proximité et aménagement de l'espace public

Espaces extérieurs :

Une campagne de réfection annuelle des routes et chemins ruraux communaux sera effectuée, comme chaque année. L'entretien et l'investissement de proximité sera effectué avec l'abaissement des trottoirs, les reprises ponctuelles de bordures et de trottoirs, îlots, murets.

La campagne annuelle de signalisation routière horizontale et verticale sera portée par la Commune.

Enfin, des travaux de génie civil seront menés pour effectuer la mise en place, de conteneurs enterrés.

Bâtiments publics :

Après un pic d'investissement, sur les deux dernières années, la Commune souhaite maintenir la qualité des bâtiments communaux, à ce titre, des travaux de réfection seront lancés sur les sites identifiés comme prioritaires et notamment les bâtiments scolaires.

B.4 Développement durable et transition écologique

Plantation d'arbres :

A travers le dispositif, un arbre une naissance, engagé depuis plusieurs années, la Commune entend continuer son engagement dans la végétalisation des espaces naturels pour les générations futures.

Travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments communaux :

La ville entend continuer les travaux de rénovation énergétique lancés à l'espace culturel et festif de l'étoile sur 2025.

B.5. La politique éducative

Extension de la crèche collective :

Pour rappel, le projet de mise en conformité comprend dans un premier temps, la création d'une extension neuve et en deuxième temps le réaménagement des locaux intérieurs avec une redistribution des destinations.

Parmi les principaux travaux en cours, il s'agit d'améliorer les points suivants : entrée distincte pour chaque section, sections non traversantes, espaces de change dédiés à chaque section, mise en place de visio-phones, augmentation du nombre de m2 disponibles par enfant. Les travaux de la deuxième phase sont prévus en 2025 et font l'objet d'une autorisation de programme.

A l'issue, la crèche sera restructurée et permettra d'accueillir 73 enfants de 0 à l'entrée en école maternelle (68 places en crèche collective et 5 places en crèche familiale) contre 63 enfants accueillis auparavant.

Création d'un accueil collectif de mineurs :

L'accueil des 3-5 ans, va se faire sur le site du jardin de la marseillaise, à proximité du bâtiment du service jeunesse. En fin d'année 2024, les travaux de viabilisation de l'espace ont démarré. La tranche de travaux la plus importante aura lieu en 2025. A l'issue de ces derniers, ce site pourra accueillir environ quatre-vingt enfants.

Il est important de préciser que pour ce projet, l'équipe municipale a décidé de faire évoluer les aménagements extérieurs prévus dans l'APCP initialement. En effet, la volonté municipale est de proposer aux familles et aux enfants un projet qui permette de stimuler l'éveil et la curiosité des plus petits en proposant des espaces de jeux adaptés à leur âge pour favoriser le développement de leur motricité, de leur imagination et de leur sens de la découverte. Le patio intérieur de cet établissement permettra d'accueillir une structure de jeux adaptée à la tranche d'âge des enfants sur un sol souple, agrémenté d'un gazon synthétique perméable. A l'extérieur de l'établissement, un espace naturel sera dédié à l'apprentissage. Les gradins en plein air permettront aux enfants de se rencontrer, d'échanger et de tisser des liens sociaux et de leur dispenser des moments de lecture en plein air qui contribueront à développer leur imaginaire.

Dans ces espaces extérieurs, les enfants pourront également faire l'apprentissage du jardinage avec un potager dédié. Enfin des clôtures et des gardes corps permettront de sécuriser ces espaces, vis-à-vis du canal d'irrigation situé à proximité de l'accueil collectif de mineurs.

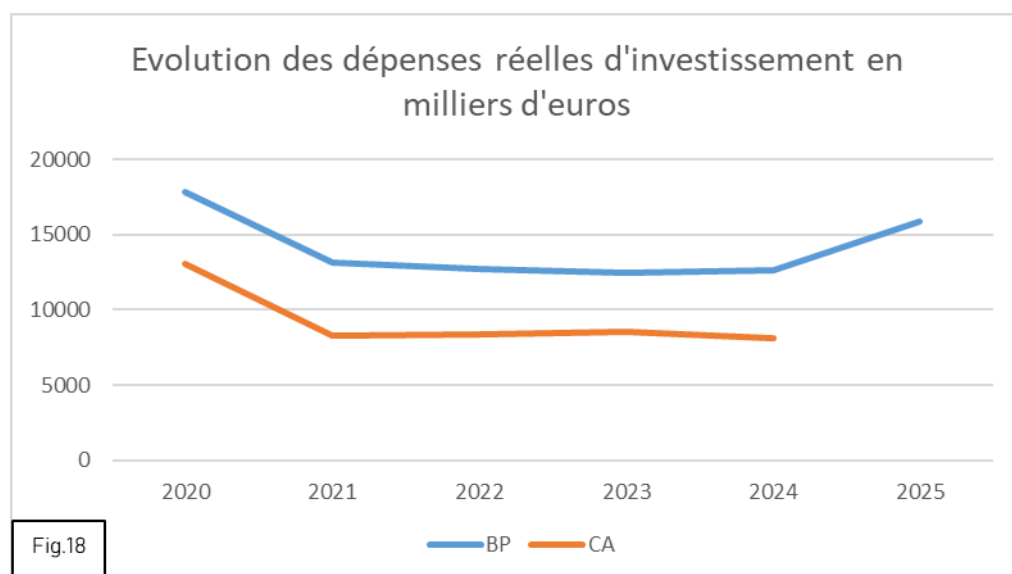
En outre, la Commune mettra à disposition des écoles primaires de la Ville, cet espace sécurisé, pour permettre aux enseignants de dispenser des classes « dehors ».

B.6. La politique sportive

Création d'un centre nautique multifonctionnel :

Ce chantier est un projet phare du mandat. Il va permettre d'offrir aux administrés de Châteaurenard et du territoire, ainsi qu'aux élèves du primaire et du secondaire d'accéder à la pratique des sports nautiques en toute saison. L'année 2025 supportera la majeure partie des dépenses liées aux travaux de gros œuvre débutés en 2024, qui seront suivis du second œuvre, à partir de l'été.

Après échange avec le maître d'œuvre, il a été convenu d'ajuster le poste de dépenses « aléas travaux », afin de sécuriser l'opération dans le contexte actuel. (Cf. Partie I). Le projet inscrit en Autorisation de programme va donc être réévalué afin de tenir compte d'une part d'aléas de travaux et d'autre part, du décalage budgétaire constaté en 2024, entre la réalisation des travaux et la facturation des entreprises.



La programmation pluriannuelle

Les Autorisations de Programme en cours, vont être réajustées, afin de tenir compte, d'une part de l'évolution du phasage des chantiers, et d'autre part des évolutions de coût des projets.

Comme évoqué précédemment, deux autorisations de programme vont prendre fin en 2024. Il s'agit de la réhabilitation du château et de la mise en conformité de l'accessibilité du complexe Coubertin

Budget	Libellé du programme	Année de fin de l'AP	AP votée en 2024	CP nouveaux votés en 2024	Mandats avant 2024	Montant des mandats estimés 2024	Reste à investir estimé au 31/12/24
Principal	Réhabilitation du Château	2024	1 182 151,65 €	308 517,50 €	873 634,15 €	217 330,21 €	- €
Principal	Mise en conformité accessibilité du complexe Coubertin	2024	483 133,28 €	461 000,00 €	22 133,28 €	398 399,54 €	- €
Principal	Opération Gare*	2026	2 688 881,79 €	220 600,00 €	850 315,79 €	206 335,52 €	1 632 230,48 €
Principal	Aménagement du coeur de MIN	2027	16 073 731,20 €	120 553,00 €	1 074 963,24 €	120 552,98 €	14 878 214,98 €
Principal	Création d'un centre nautique multifonctionnel**	2026	13 220 004,60 €	3 018 164,00 €	430 610,74 €	1 479 114,19 €	11 310 279,67 €
Principal	Mise aux normes et extension de la crèche la Marelle	2025	513 600,00 €	354 179,59 €	- €	226 606,38 €	286 993,62 €
Principal	Création d'un Accueil Collectif de Mineurs***	2025	2 000 000,00 €	1 413 660,00 €	- €	589 538,47 €	1 410 461,53 €

*Opération GARE : le montant de l'autorisation de programme sera revu à la hausse en 2025, le projet ayant évolué (réseaux d'électrification à la charge de la Commune)

**Création d'un centre nautique multifonctionnel : le montant de l'autorisation de programme va être revu à la hausse lors du vote du budget primitif 2025.

***Création d'un Accueil Collectif de Mineurs : le montant de l'autorisation de programme va être revu à la hausse lors du vote du budget primitif 2025 pour tenir compte de l'évolution du projet.

A l'issue de l'année 2025, deux opérations seront clôturées (Accueil Collectif de Mineurs et extension de la crèche).

PARTIE IV : CONCLUSION

L'année 2025 se dessine dans un contexte budgétaire national particulièrement complexe et incertain, où les enjeux économiques et financiers sont exacerbés par des facteurs extérieurs imprévisibles. En effet, la France fait face à une conjoncture économique mondiale instable, marquée par des tensions géopolitiques, une inflation persistante et des taux d'intérêt en hausse, des éléments qui impactent directement l'équilibre des finances publiques. Le projet de loi de finances (PLF) pour 2025 propose plusieurs réformes qui auront un impact significatif sur les collectivités territoriales, et ce dans un cadre de réduction des déficits publics.

Parmi les mesures clés du PLF 2025, on note la réduction progressive de la dotation globale de fonctionnement (DGF) versée par l'État, ainsi que la pression accrue sur les finances locales à travers la réforme de la fiscalité, notamment le transfert de charges et la gestion des nouvelles dépenses liées à la transition énergétique et à la solidarité intercommunale. L'augmentation des dépenses contraintes, en particulier dans les domaines de la sécurité, de l'éducation et de la santé, oblige les collectivités à redoubler de vigilance afin de concilier leurs responsabilités avec un besoin impérieux d'assainir les finances publiques.

Dans ce contexte national tendu, la ville de Châteaurenard se distingue par une gestion rigoureuse et anticipatrice de ses finances. En effet, les choix stratégiques opérés au cours des précédents mandats ont permis à la commune de maintenir une situation financière saine, tout en préservant un investissement soutenu et cohérent. La politique menée ces dernières années, qui a privilégié une maîtrise stricte des dépenses de fonctionnement et une rationalisation des investissements, a permis à la commune de gérer efficacement son endettement et de rester en deçà des seuils d'alerte.

Grâce à ces choix de gestion prudents et visionnaires, la ville poursuit en 2025 la réalisation de ses projets structurants tout en maintenant un niveau d'endettement équivalent à celui du début de mandat, ce qui témoigne de la capacité de la collectivité à gérer efficacement ses ressources.

L'enjeu majeur pour 2025 réside dans le maintien de cet équilibre entre des investissements nécessaires au développement de la commune et la préservation des équilibres financiers. La maîtrise de l'endettement et la gestion de la trésorerie seront les priorités.

En conclusion, malgré un environnement économique et fiscal contraint, la ville de Châteaurenard aborde l'année 2025 avec sérénité et détermination. Forte d'une gestion rigoureuse et de choix stratégiques adaptés aux réalités budgétaires actuelles, la ville de Châteaurenard est en mesure de poursuivre son développement tout en maîtrisant les risques financiers, et ainsi de répondre aux attentes de ses habitants et aux défis qui se présentent pour l'avenir.

PARTIE V : ANNEXES

Ratios règlementaires Chiffres BP.

Ratios / Année	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Moyenne strate 2023 (source impots.gouv.fr) Commune de 10000 à 20000 Habs
1. Dépenses réelles de fonctionnement / population	1013	1070,4	1065,6	1076	1123,43	1104,8	1132,3	1203
2. Produit des impositions / population	467	483,09	483,43	535,46	536,23	556,73	592,73	661
3. Recettes réelles de fonctionnement / population	1142	1214,8	1415,6	1376,2	1335,44	1351,2	1415,9	1415
4. Dépenses d'équipement brut / population	720	757,73	508	519,02	489,11	620,57	641,73	364
5. En cours de la dette / population	775	685,32	797,47	804,11	794,58	682,13	700,69	820
6. Dotation globale de fonctionnement / population	130,82	130,53	125,2	125,62	124,13	122,00	122,00	175
7. Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	50,84 %	49,08 %	49,97 %	51,56 %	50,46 %	50,34 %	50,15 %	58,90 %
9. Dépenses réelles de fonctionnement et remboursement annuel de la dette en capital / recettes réelles de fonctionnement	97,14 %	95,97 %	82,01 %	84,09 %	90,17 %	87,04 %	84,98 %	91,20 %
10. Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	63,04 %	62,38 %	35,92 %	37,71 %	36,62 %	45,93 %	45,32 %	25,70 %
11. En cours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	67,84 %	56,42 %	56,34 %	58,43 %	59,50 %	50,48 %	49,49 %	57,90 %